Stratégie de développement des filières agro-pastorales de la Commune Basse Mambéré

Décembre, 2021

Sommaire

Contexte, objectifs et méthodes **3**

1 Des stratégies communales de développement des filières agro-pastorales, pourquoi faire ? 3

2 Méthodologies 4

Partie 1.Diagnostic économique de territoire **8**

1 Ressources et acteurs de la Commune 8

2 Systèmes d'activités et moyens d'existence 29

3 La situation des jeunes ruraux 46

Partie 2.Diagnostic des filières agropastorales **51**

1 Priorisation des filières porteuses 51

2 Caractérisation des chaines de valeur et analyse des contraintes 57

Partie 3.Axes et actions de la stratégie de développement économique de la Commune **80**

1 L'appui à l'installation des jeunes porteurs de projets 80

2 L'accompagnement des initiatives des Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales (OPAR) 82

3 L'accompagnement des initiatives/projets de la commune 83

Conclusion **87**

Contexte, objectifs et méthodes

1 Des stratégies communales de développement des filières agro-pastorales, pourquoi faire ?

L'agriculture et l'élevage constituent les activités économiques les plus importantes pour les populations de la Commune. Mais de nombreuses contraintes pèsent sur le développement du secteur agro-pastoral : insécurité chronique et troubles d'ordre politique, manque de moyens des agriculteurs et des éleveurs, faiblesse des structures d'encadrement et des organisations professionnelles, etc.

Le but des stratégies est de définir ce que peuvent faire la Commune, les Organisations Professionnelles Agricoles existantes et les producteurs pour lever ces contraintes, avec éventuellement l'appui technique et financiers d'autres acteurs comme l'Etat, à travers ses Services Techniques, les Organisations Non Gouvernementales Internationales et les Organisations de la Société Civile centrafricaine.

Pour élaborer ces stratégies, les équipes IRAM / ECHELLE ont accompagné les acteurs communaux dans la réalisation des diagnostics économiques des territoires communaux. Le but était d'identifier les ressources existantes et les acteurs mobilisés pour le développement du secteur agropastoral à l'échelle des Communes.

Une attention particulière a été accordée aux perspectives offertes pour les jeunes qui constituent la cible privilégiée du projet I Yeke Oko. En effet, parmi les actions envisageables certaines seront soutenues par I Yeke Oko à travers notamment le Fonds d'Appui au Développement Economique Local (FADEL). Mais la stratégie ne se limite pas à ces actions et l'objectif est de renforcer les acteurs locaux à s'approprier les enjeux du développement agro-pastoral de leur Commune.

Le projet I Yeke Oko

L'objectif du projet I Yeke Oko est de contribuer au développement équilibré et durable des territoires touchés par les déplacements de populations issus du conflit centrafricain, en République centrafricaine et au Cameroun. Il est mis en œuvre par un consortium de 5 organisations non gouvernementales internationales : la Croix Rouge française, l'IRAM, CARE, Action Contre la Faim et le Conseil Norvégien pour les réfugiés. Il est financé par l'Agence Française de Développement.

Le projet s'articule autour de quatre objectifs spécifiques :

- Cohésion civique : renforcer les capacités des autorités locales pour la mise en place de mécanismes de gouvernance et d'un dialogue inclusif permettant une planification concertée du développement et de la réponse aux besoins des populations ;
- Cohésion Social : contribuer au renforcement des mécanismes communautaires de gestion des ressources, de médiation et d'accès aux services de base ;
- Cohésion économique : améliorer les moyens d'existence et les revenus des populations à travers les chaînes de valeur et les systèmes d'activités dans les filières agro-pastorales qui permettent aux jeunes, aux femmes et aux personnes vulnérables d'accéder à des activités économiques rentables et durables et à la mise en place de services financiers adaptés.
- Réaliser des diagnostics, capitaliser les expériences menées et participer au dialogue et aux réflexions sur les politiques et stratégies nationales et régionales en matière de développement local.

Dans le cadre de l'objectif de cohésion économique du côté centrafricain, il est prévu notamment d'accompagner des jeunes hommes et des jeunes femmes, agriculteurs et éleveurs, et des organisations de producteurs dans le développement d'activités économiques innovantes et les Communes dans la création d'infrastructures à caractère économique.

Dans ce but, l'IRAM, avec l'ONG ECHELLE, a accompagné 4 Communes de la Mambéré Kadeï dans la conception de stratégie de développement des filières agro-pastorales. Le présent document présente la stratégie de la Commune de Basse Mambéré.

2 Méthodologies

Les méthodologies aussi bien pour élaborer les diagnostics que pour concevoir les stratégies ont été élaborées dans le souci d'impliquer à chaque étape les acteurs de la Commune. Le Cadre de Concertation et de Dialogue Communal, une instance mise en place avec l'appui du projet I Yeke Oko, a été mobilisée dans ce but.

2.1 Le diagnostic de territoire et les enquêtes ménages

Pour caractériser la situation agro-pastorale de la Commune, trois types d'enquêtes ont été menés : des enquêtes sur les ressources et les acteurs à l'échelle de la Commune ; une analyse

des systèmes d'activités des ménages ruraux ; et enfin des enquêtes spécifiques auprès des jeunes ruraux pour analyser les freins à leur installation.

2.1.1 Une analyse économique des territoires à l'échelle de la Commune

Une première réunion des acteurs communaux a permis de présenter la démarche dans son ensemble et de collecter une première série d'information à cette échelle sur l'organisation administrative du territoire, le peuplement, les paysages et les zones agro-pastorales, les infrastructures économiques et sociales et les Organisations de Producteurs en présence. Dans ce but, des fonds de carte de la Commune ont été utilisés puis mobilisés à toutes les étapes ultérieures comme support de collecte de l'information.

Pour ne pas exclure des enquêtes les Groupements inaccessibles aux équipes de IRAM / ECHELLE, soit du fait des conditions de sécurité soit de l'état des routes au moment des enquêtes, leurs représentants ont été conviés au Chef-Lieu de la Commune. La meilleure connaissance des acteurs du territoire issue de ces premières enquêtes a permis d'enrichir le panel des acteurs mobilisés pour une seconde réunion de restitution et de validation des diagnostics.

Dans l'ensemble ont participé au diagnostic dans la Commune de Basse Mambéré : 20 personnes à la réunion communale de démarrage (dont 5 femmes) ; 54 aux réunions au niveau des groupements (dont 14 femmes) et 24 à la réunion de restitution (dont 6 femmes).

2.1.2 Analyse des systèmes d'activités à l'échelle des ménages

Le ménage est considéré comme l'unité économique élémentaire, le niveau où les producteurs décident de d'allocation des ressources. Le système d'activité correspond à l'ensemble des activités économiques menées par les membres actifs d'un ménage et la manière dont ses membres les combinent dans le temps et l'espace en fonction de leurs ressources. Il s'agit également de comprendre comment les membres d'un ménage (les hommes et les femmes qui le compose y compris les jeunes dépendants) contribuent au travail productif et se partagent les revenus.

L'objectif de l'analyse des systèmes d'activités est de déterminer la capacité technique, économique, cognitive des producteurs de la région pour élaborer des propositions adaptées aux jeunes ruraux et aux diverses situations individuelles.

Des ménages d'agriculteurs et d'éleveurs ont été sélectionnés au niveau de chaque Groupement avec l'aide des chefs de Groupement. Des questionnaires ont été adressés dans l'idéal à tous les membres de chaque ménage individuellement. Ces questionnaires abordaient l'inventaire des activités productives, les pratiques agricoles, la gestion de la trésorerie à l'échelle individuelle et du ménage, l'organisation du travail au sein du ménage, les activités extra-agricoles, etc.

Au total, 13 ménages (chefs de famille) dont 5 femmes, ont été interrogés.

2.1.3 Enquêtes auprès des jeunes ruraux sur les freins à l'installation

En marge des réunions au niveau de chaque Groupement des focus group et des enquêtes sur questionnaire auprès de jeunes hommes et femmes, agriculteurs et éleveurs, ont été organisées avec pour objectif de mieux comprendre leur situation économique et sociale, les opportunités et difficultés rencontrées pour se former et initier des activités économiques et de manière plus générale leurs aspirations.

18 jeunes dont 13 hommes et 5 femmes ont été interrogés dans la Basse Mambéré.

2.2 Conception de la stratégie avec les acteurs communaux

Les résultats du diagnostic ont permis d'identifier avec les acteurs communaux un certain nombre de filières porteuses, c'est-à-dire dont le développement peut permettre aux producteurs d'améliorer de manière durable les revenus tirés de leurs activités et leur capacité à investir. Les critères pour cette priorisation ont été élaborées avec les mêmes acteurs et repose sur l'importance de ces filières pour les différentes catégories de la population, en particulier les jeunes (hommes et femmes ; agriculteurs et éleveurs).

Pour chacune de ces filières identifiées comme porteuses, une analyse complète des chaînes de valeur depuis la fourniture des intrants jusqu'à la transformation et la commercialisation a été réalisée.

Sur cette base, les principales contraintes au développement de ces filières et les actions à mettre en œuvre pour les lever ont été analysées.

Enfin, les stratégies ont été conçues pour répondre à 3 questions : que peuvent faire l'Etat et ses Services Techniques Déconcentrés ; les Communes, les Organisations de Producteurs de la Commune et les producteurs, avec l'appui technique et financier éventuel d'autres acteurs

pour lever ces contraintes et faciliter l'installation des jeunes hommes et des jeunes femmes porteuses de projets.

Partie 1.
Diagnostic économique de territoire

1 Ressources et acteurs de la Commune

1.1 Présentation de la Commune

1.1.1 Localisation

La Basse-Mambéré est l'une des communes rurales de la préfecture de Mambéré-Kadeï. Elle se trouve à l'est de la ville de Berberati et tient son nom de la rivière Mambéré, affluent de la Sangha. La commune de Basse-Mambéré est limitée au Nord-Est par la Commune de Senkpa Mbaéré, au Sud par la Préfecture de la Sangha Mbaéré, à l'Ouest par la Commune de Basse Batouri et au Nord-Ouest par la Commune de Haute Batouri. Elle couvre une superficie de 4 887 Km^2 et une population de 19 877 (RGPH, 2003). La localité de Bania située à 50 Km au sud-est de Berberati est le Chef-lieu de la Commune. Les villages les plus importants de la commune sont localisés sur l'axe Berberati-Nola ainsi que sur l'axe Bania-Gozara.

Carte 1 : localisation de la commune dans la Préfecture de la Mambéré Kadeï

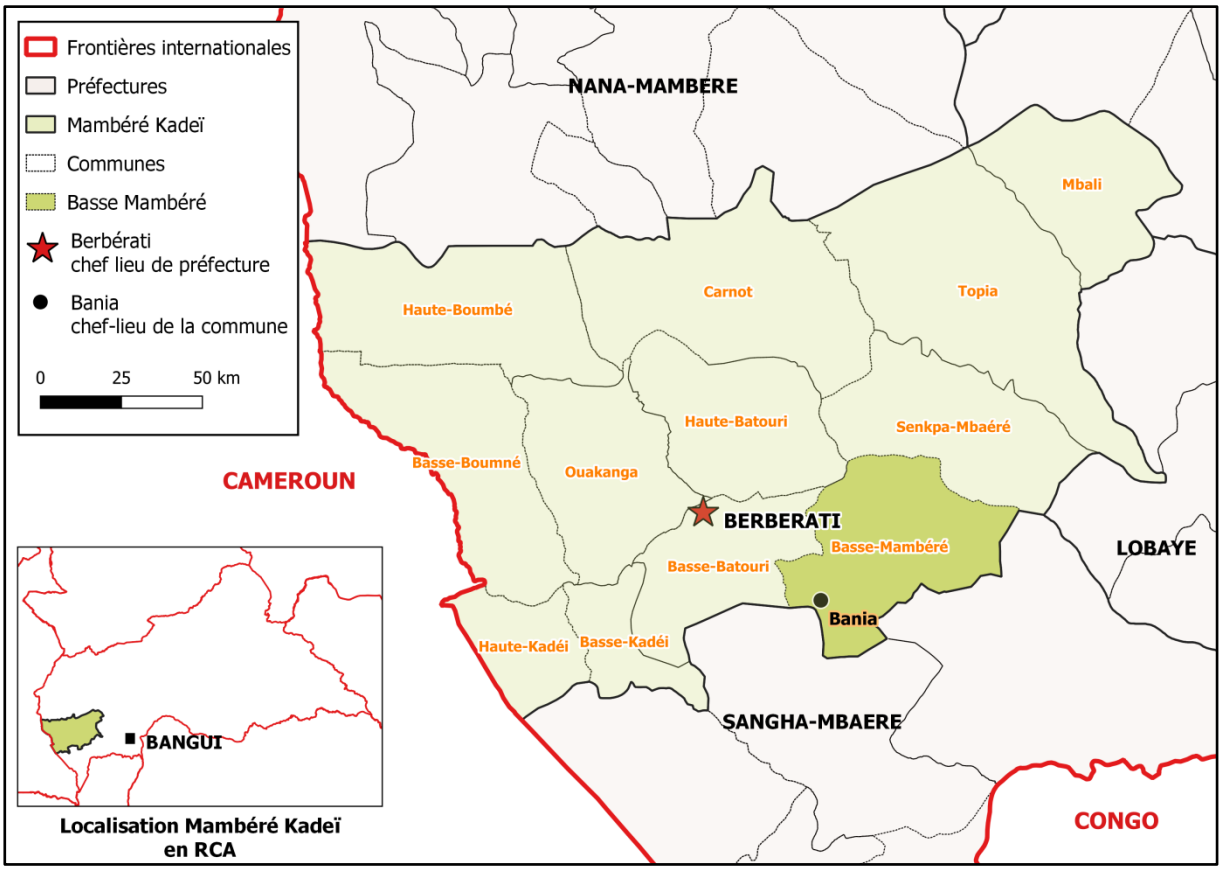

Source : Pour toutes les cartes, le fond a été conçu avec les cartes topographiques au 1 : 2000^{e}editées entre 1971 et 1973 par IGN France, un modèle numérique de terrain téléchargé depuis srtm.csi.cgrar.org, les informations sur les limites administratives disponibles sur le site de l'OCHA (data.humdata.org) et les données OpenStreetMap.

1.1.2 Relief et hydrographie

Comme dans le reste de la Préfecture, le climat est de type équatorial humide avec une température moyenne de 25°C. Les précipitations sont abondantes car il pleut entre 1500 et 2000 mm/an pendant les 9 mois de la saison pluvieuse (avril et novembre). Le relief dominant de la commune Basse Mambéré est relativement plat.

Deux types de sols se rencontrent dans cette commune : les sols ferralitiques et les sols hydromorphes. Les sols ferralitiques, de couleur rouge, sont très profonds et faiblement concrétionnés. Le long des rivières, on trouve des sols hydromorphes en lien avec un engorgement temporaire ou permanent. Ils sont de couleur brun gris ou ocre jaune avec une texture généralement argilo-sableuse.

Le réseau hydrographique est constitué de nombreux cours d'eau dont les principaux sont : Mambéré, Wodo, Ngoukoua, Gouli, Ooué et Matangoa.

Carte 2 : Relief et cours d'eau de la Basse Mambéré

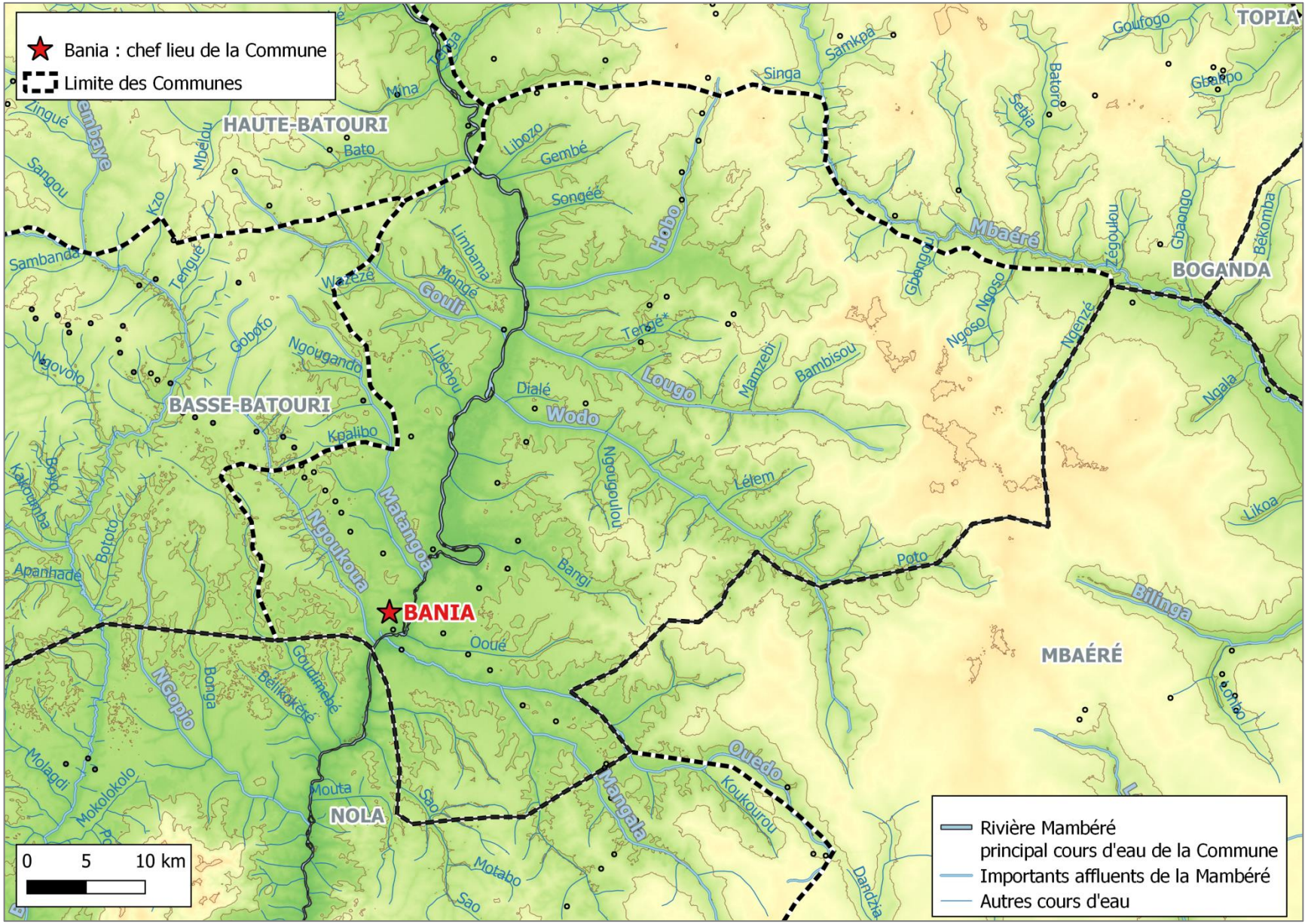

Source : Voir carte 1.

1.2 Végétation et ressources agro-pastorales

La végétation de la commune de Basse Mambéré est dominée par la forêt tropicale humide incluant des savanes boisées et des massifs forestiers dont certaines portions font objet d'exploitation par les sociétés forestières. La portion ouest et nord-est de la Préfecture, est dominée par les savanes péri-forestières, avec le complexe culture-friche typique des zones d'abatis-brûlis.

Du point de vue agro-pastoral, on distingue les zones de savanes (Sapoua à l'ouest ; Yamalé et Gozara au nord-est) et les zones forestières (Mbanga, Bania, Kagamandjeka et Balego). Dans les premières, les champs sont cultivés 3 années avant d'être laissés en friche jusqu'à 5 années. L'association la plus typique est celle de l'arachide, des courges et du manioc, ce dernier étant laissé en terre deux années. Dans les secondes, après l'ouverture d'un nouveau champ par abatis-brûlis pour la culture de la banane plantain, du taro et des courges, la culture du manioc se poursuit 1 à 2 années avant une période de friche plus courte (2 à 3 ans seulement). Si la parcelle est débarrassée des plus gros arbres et racines, les cultures de l'arachide et du sésame, associée aux zones de savane, peut gagner ces zones forestières.

Carte 3 : Usages des ressources dans la commune

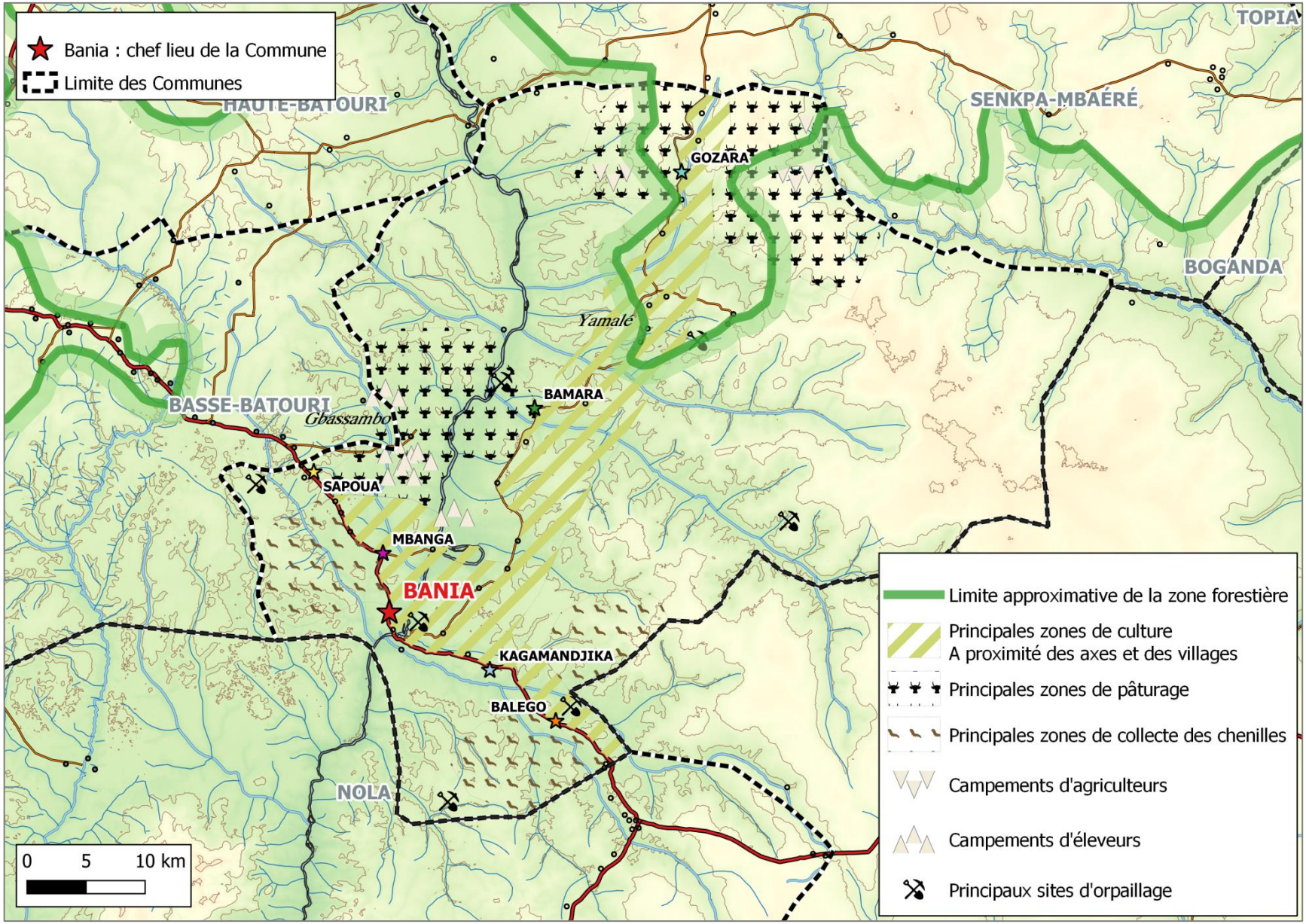

Source : Voir carte 1. Diagnostic économique IRAM- IYO, Août/Novembre 2020, Boulvert, Y. 1985. Carte phytogéographique de la RCA et Google Earth

Les activités agricoles se limitent aux abords des villages le long des axes (entre 0,5 et 5 km). Compte-tenu des rotations décrites ci-dessus, les activités dans les zones forestières se limitent dans un rayon plus restreint que dans les zones de savanes. L'extension des activités agricoles dépendant également de la taille des villages.

Les activités pastorales sont également déterminées en partie par la végétation, les troupeaux se concentrant sur les zones savanes péri-forestières, gagnées par l'herbe de Laos (*Chromolaena odorata*). Dans la commune Basse-Mambéré, les éleveurs sont installés notamment dans le groupement de Sapoua (Matangoa, Gbassambo), Mbanga (Likaya), Gozara (dans la partie nord est notamment entre Kandja et Ganga) et Yamalé (Yamalé, Manvoula).

Si les éleveurs installés dans la zone nord-est de la commune en l'occurrence dans les groupements de Yamalé et Gozara sont des transhumants étrangers ou internes (venant de Yaloké ou Carnot), ceux qui sont localisés au sud-ouest (Sapoua et Mbanga) sont des éleveurs de la commune. Ils se caractérisent par leurs sédentarités et une forte relation sociale et économique avec les autres communautés de la commune. Installés depuis de longue date dans la zone, ces éleveurs vivent avec leurs familles près de certains villages et ne pratiquent plus de transhumance sur de longues distances comme autrefois compte-tenu de la faiblesse des effectifs, de la disponibilité de ressources (pâturage et points d'eau) et des pratiques agricoles. Les principales zones de pâturages sont entre autres les alentours de Matangoa, Gbassambo pour les éleveurs implantés dans l'ouest de la commune, et la partie nord-est des groupements Gozara et Yamalé pour les transhumants internes et étrangers qui viennent de l'extérieur de la commune.

Enfin, une partie du territoire communal (dans le groupement de Mbanga) est dévolue à l'exploitation forestière industrielle dans le cadre de concessions accordées aux sociétés forestières (Timberland) même si les exploitations forestières sont moins importantes que celles de la commune Basse Batouri.

1.3 Population

Selon le recensement général de la population et de l'habitation de 2003, la commune de la Basse Mambéré a une population de 19 877 habitants. Les estimations du district sanitaire

figurant dans le budget communal exercice 2020 portent ce chiffre à 39 131 habitants, ce qui donnerait un taux de croissance annuelle de l'ordre de 4 %.

La population de la commune de Basse Mambéré est en majorité composée du groupe socioculturel Gbaya (Yanguéré, Bondamono, Bouli, Bokong, etc.). Mais on y rencontre aussi des Peuls (Degueredji, Djaafoun, etc.), des Aka, des Karé, des Mbémou et des Talla. Compte tenu de l'isolement de certains villages et de l'absence de recensement général de population depuis 2003, il est difficile d'obtenir des données sur le nombre de population par village.

Le retour des éleveurs qui avaient trouvé refuge au Cameroun afin de fuir les persécutions liées à la crise sécuritaire de 2013, s'est fait, dans le cadre d'une approche prudente et négociée, notamment 2017 puis à partir 2018. En effet, la situation sécuritaire qui paraissait calme jusqu'en août 2017, a commencé à se détériorer à partir du mois de septembre, avec l'arrivée d'un groupe armé, dissident de l'UPC, dans le Nord de la Commune de Basse Mboumbé, et avec des zones d'incertitude autour de Nassolé et Babaza où les éleveurs craignent davantage pour leur sécurité ou celle de leur troupeau à cause de la réticence des anti-balakas. Cette situation avait bloqué la dynamique de retour lancé en 2017 et certains éleveurs sont même repartis au Cameroun. Mais à partir de début 2018, en plus de l'intensification des contacts entre les autorités locales et les ardos pour permettre la reprise de ces retours, on notait une amélioration de la situation sécuritaire. Les éleveurs retournés et localisés à Sapoua n'étaient pas tous issus de la zone avant la crise. Ils ont été rejoints par les éleveurs de Ouakanga (Gbangobo, Babaza, etc) dissuadés dans leur élan d'installation dans leurs zones par des cas de vol ou tuerie de bétail qui sévissaient encore.

Le choix du campement de Sapoua, par des éleveurs précédemment installés près du village de Gbangobo, dans la Commune de Ouakanga, a été motivé par la nécessité de s'éloigner d'avantage des groupes armés car la commune Basse Mambéré n'est pas dans la zone d'influence de ces groupes armés. Selon les leaders des éleveurs de ce campement, il est peu probable que les groupes armés les rattrapent à Sapoua pour les soumettre aux rackets. Ce choix s'explique également par la recherche d'un environnement moins conflictuel en termes de cohabitation avec les agriculteurs, en ce sens qu'il existe actuellement très peu de villages et de champs autour de ce campement.

Le campement de Matangoa situé dans le groupement de Sapoua est fractionné en 4 sous campements se rattachant chacun au campement principal par une même autorité dont la

régulation est assurée par un seul chef (ardo). Des liens sociaux notamment familiaux existent entre une partie du groupe d'éleveurs de ce campement avec celui du village Gbazi2 / Wotoro dans la commune Basse Batouri. Ces liens se caractérisent par le fait que les propriétaires et bergers qui assurent la garde des troupeaux sont souvent les mêmes et que des navettes se font régulièrement entre les familles qui vivent dans ces deux campements pourtant séparés par une distance d'environ 35 km.

Carte 4 : Villages et population de la Basse Mambéré

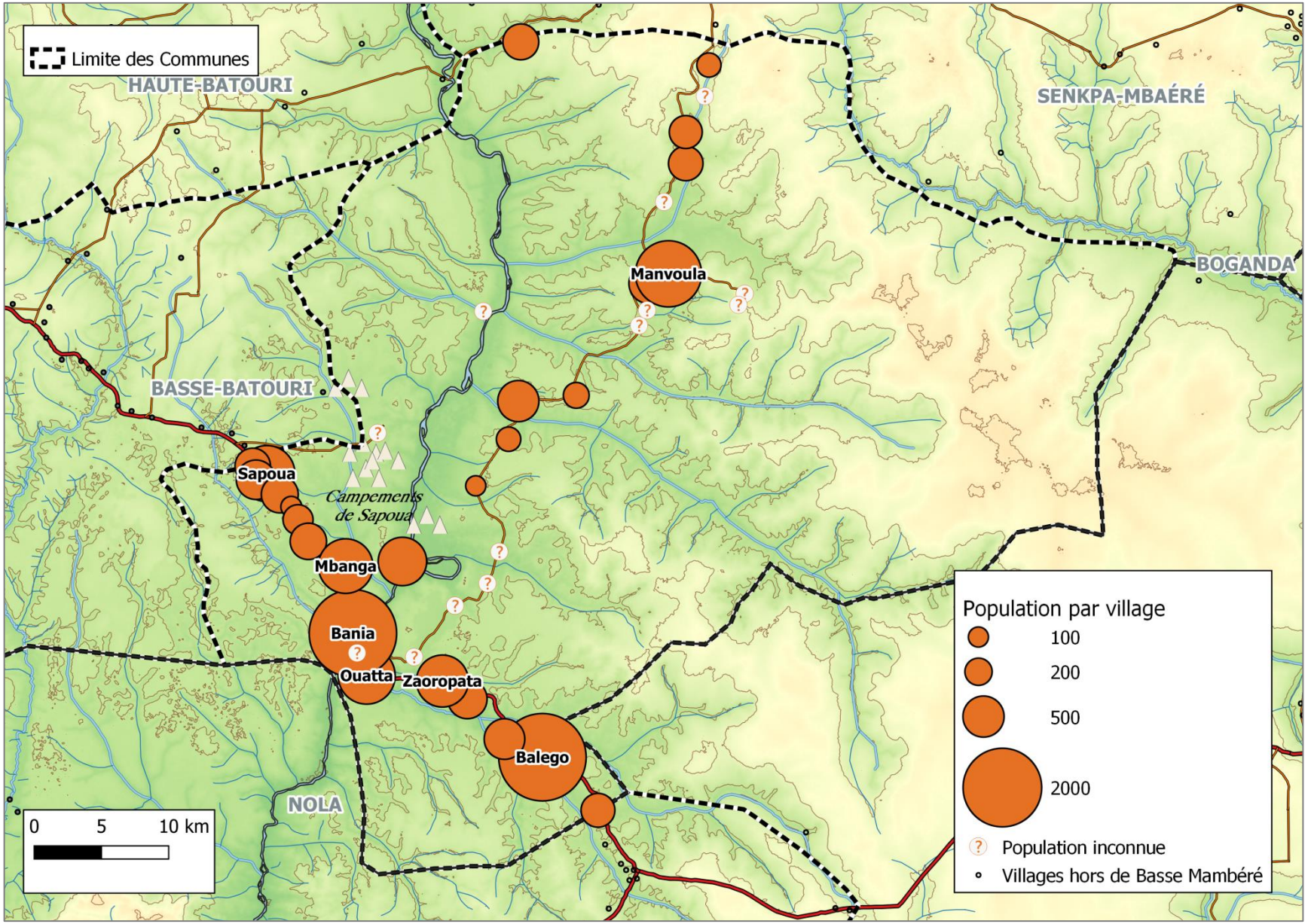

Source : Voir carte 1.

1.4 Administration

Sur le plan administratif, la commune de Basse Mambéré est constituée de 9 groupements et compte 54 villages avec pour chef-lieu Bania situé à 50 km à l'est de Berberati, chef-lieu de la Préfecture de Mambéré Kadeï. La Commune est administrée par un Conseil de Délégation Spéciale auprès de la commune, nommé par le décret N°20-049 du 19 février 2020. Il est actuellement composé de 8 membres dont une seule femme (membre de la délégation). L'actuel Président de la Délégation Spéciale est M. Bernard MBOUABANGA HAKOMBO.

Tableau 1 : Composition du Conseil de Délégation Spéciale

Nom et Prénom	Fonction	Sexe	Profession	Observation
MBOUABANGA HAKOMBO Bernard	Président	M	Agents de santé	
ANDI Joseph Maximilien	1er Vice-président	M	Producteur	Suppléant du député élu aux législatives de mars 2021, siège à l'Assemblée Nationale
NGAMBESSO Bernard	2ème Vice-président	M	-	Décédé en juin 2020
DIDRINE Ali	Membre	M	Commerçant, collecteur or et diamant	
WATARA Jeanine	Membre	F	Cultivatrice, restauratrice	
GBANGABA Norbert	Membre	M	Opérateur économique, artisan minier	
ETINDJI Dieu Béni	Membre	M	-	Décédé en novembre 2020
ZABIO Euloge	Membre	M	Opérateur économique, artisan minier	

Source : Diagnostic institutionnel de la Commune de Basse Mambéré, IRAM-IYO, Mais 2021

En ce qui concerne les Services Déconcentré de l'Etat, la commune n'en dispose presque pas, hormis des éléments de la gendarmerie et de la brigade minière positionnés pour des contrôles ponctuels sur les barrières à Mbanga et Balego.

La commune de Basse Mambéré est constituée de 9 groupements et compte 54 villages.

Certains villages de la commune ont disparu à partir de 2013, lors du déclenchement de la grande crise sécuritaire qui a secoué la RCA avec des conséquences encore pesantes sur le

pays. Ainsi, le village de Wakane, situé dans le groupement de Yamalé n'a pas survécu à la disparition de son chef. Etant donné que la population de ce village est constituée d'une même famille, la disparition du chef de village qui assure la stabilité de cette famille ainsi que des vagues successives de décès inexpliqués ont conduit les habitants à se disperser dans d'autres villages. D'autres ont été créés ou déplacés. Ainsi, le village Ngozou qui était par le passé localisé sur la route secondaire entre Yamalé et Toro, s'est déplacé pour se situer sur un axe de l'intérieur plus précisément après Belle Montagne, sans pour autant changer de nom. Par ailleurs, attirés par la fertilité des terres favorables aux activités agropastorales, certaines personnes ont décidé de s'installer et créer un nouveau village du nom de Kété-Holo qui, pour le moment n'a pas encore reçu la désignation d'un chef, se situant à l'est de Belle Montagne dans le groupement de Bamara.

Carte 5 : Villages et groupements de villages de la Basse Mambere

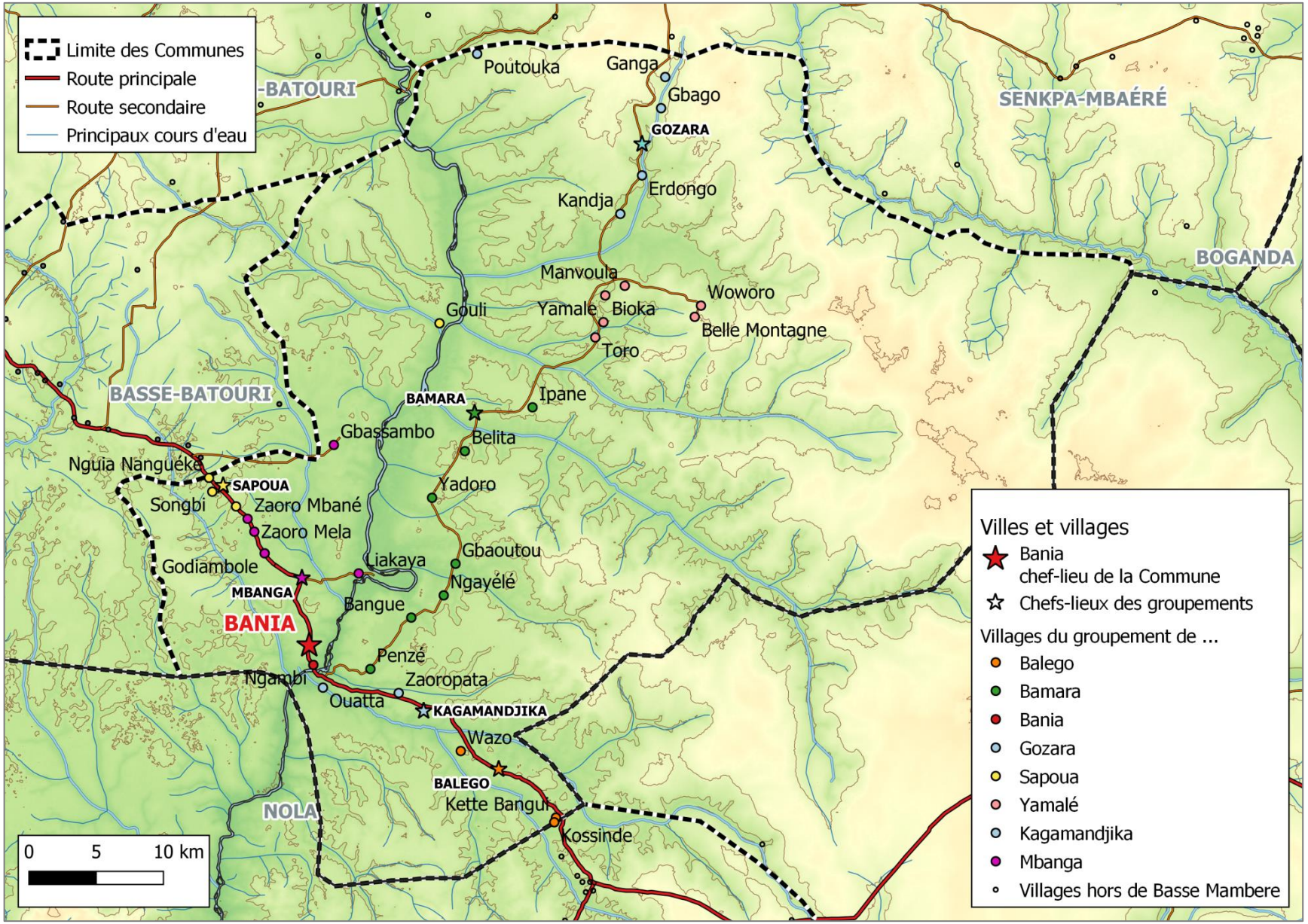

Source : Voir carte 1.

1.5 Infrastructures économiques et sociales

1.5.1 Les routes et moyens de transport

Le réseau routier de la commune est constitué de deux principaux axes :

- La route principale RN10 (axe Berberati-Nola) traverse la commune Basse Mambéré depuis le village Nguia-Nangueke dans le groupement de Sapoua jusqu'à celui de Kossindé (groupement de Balego) qui marque la frontière avec la Sangha Mbaere ;
- La route secondaire qui depuis Bania remonte jusqu'à Gozara.

A ces deux axes s'ajoutent des pistes rurales : Nguia Nangueke-Gbassambo ; Mbanga-Likaya-Yadoro et Manvoula-Belle Montagne. Même si la route principale est praticable toute l'année (avec une accessibilité plus difficile en saison de pluie), la plupart des routes et pistes sont en état de dégradation avancée car elles ne sont pas entretenues et sont dépourvues des ouvrages de franchissement à certains points critiques (voir la carte ci-dessous).

Deux situations caractérisent l'accessibilité des routes, qu'elles soient principales, secondaires ou des pistes rurales : absence de bac pour la traversée des rivières, absence ou dégradation avancée des ponts et fermeture des routes dues à la poussée de la végétation (gros arbres).

Ainsi, la route qui reliait Likaya à Yadoro est fermée après l'ouverture de la grande voie actuelle. Le passage est rendu impossible en véhicule à cause d'absence de pont sur le cours d'eau Koté qui se trouve entre les villages Yadoro et Gbaoutou sur lequel il n'y a pas d'ouvrage de franchissement. La piste rurale qui va du village Nguia-Nanguéké à celui de Gbassambo est inaccessible à cause d'une part de problème de pont sur un cours d'eau et de la poussée des arbres le long de l'axe occasionnant le rétrécissement de la voie.

Sur l'axe Bania-Yamalé qui est une route secondaire, il a été signalé une dégradation avancée voir dans certains cas, une absence des ponts. A titre d'exemple, sur les 9 principaux ponts qui permettent le passage sur cette route, 2 sont fonctionnels (Weh et Deho), 5 ne sont pas fonctionnels (Boukele, Bangue, Mingassa, Kothé, Wodo Ligo et Tengué) dont 2 ouvrages très critiques (Boukele et Wodo), ce qui contraint les usagers notamment les camionneurs à cesser leurs mouvements sur cet axe y compris en saison sèche. Ces ouvrages sont situés sur ces cours d'eau qui sont les affluents de la Mambéré rendant une bonne partie de la commune enclavée surtout en période des pluies.

Hormis la route nationale, les routes secondaires et les pistes rurales, il existe des pistes à motos connectant certains villages de la commune entre eux. Ils sont parfois inaccessibles à cause des problèmes de ponts qui pour certains n'existent pas et pour d'autres endommagés.

Les moyens utilisés pour faciliter le transport des personnes et des biens sur ces principaux axes énumérés sont les taxi-motos, les taxis brousses (véhicules légers) et les camions. Mais il y a aussi un ensemble de pistes rurales desservant certaines autres localités de la commune et qui ne sont accessibles que par les motos ou à pieds.

Photo 1 : Le pont Wodo (en haut) et le pont Boukele (en bas) : deux infrastructures essentielles pour le développement des filières dans la Commune mais non fonctionnelles

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

1.5.2 Les équipements marchands et services sociaux de base

En ce qui concerne les équipements de transformation agroalimentaire, ce sont essentiellement des moulins à manioc, des appareils manuels à mouliner pour transformer l'arachide, les courges ou sésames en pâte pour la sauce.

Photo 2 : Grenier pour conservation des récoltes

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

Photo 3 : Installation semi-mécanisée à mouliner l'arachide, les courges ou sésames en pâte pour la sauce

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

La commune Basse Mambéré compte 4 principaux marchés fonctionnant tous de manière permanente (chaque jour de la journée). Certains de ces marchés sont dotés des hangars ou kiosque/boutiques alors que d'autres ne possèdent pas ces équipements et se tiennent donc en plein air sous le soleil et avec les risques des intempéries pour les usagers.

Tableau 2 : localisation des marchés, leurs types et principaux produits échangés

Localités	Type, Etat (niveau d'aménagement)	Principaux produits
Bania	Marché permanent avec hangar	Manioc, arachide, sésame, maïs, viande, légume, habits, chaussures etc.
Sapoua	Marché permanent avec hangar	Manioc, arachide, sésame, maïs, viande, légume, habits, chaussures etc.
Balego	Marché permanent avec hangar	Manioc, arachide, sésame, maïs, viande, légume, habits, chaussures etc.
Manvoula/Yamalé	Marché permanent sans hangar	Manioc, arachide, sésame, maïs, viande, légume, habits, chaussures etc.

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

Il convient de souligner que le marché de Bania qui a été construit récemment n'est pas encore pleinement fonctionnel et la plupart des usagers n'y sont pas encore installés. Aux problèmes de sécurité, vols et braquages, s'ajoute le fait que les usagers ne sont pas prêts à abandonner l'actuel marché situé au centre du village pour le nouveau marché que certains considère comme éloigné. Le diagnostic a également révélé l'existence d'un litige domaniale concernant le terrain sur lequel est bâti le nouveau marché qui pourrait être un domaine privé que les propriétaires envisageraient de récupérer.

Les autres équipements marchands qu'on trouve dans la commune sont : les kiosques ou boutiques et une seule aire d'abattage non aménagée à Bania. Des magasins de stockage ont été construits par la Fondation Luthérienne Mondiale (FLM) à Ouatta et Zaoropata mais ils ne sont pas utilisés. La sous-utilisation de ces magasins de stockage et la poursuite du stockage à la maison s'expliquent par la faiblesse de la production locale, le fait que les produits soient écoulés progressivement et des mauvais choix des emplacements.

En ce qui concerne les formations sanitaires, la commune dispose de 5 centres de santé dont 2 à Bania, (1 relevant du public et 1 privé, propriété de l'église évangélique Baptiste), 1 à Sapoua, 1 à Yamalé et 1 à Balego) et d'un poste de santé (Yamalé). A la différence des centres de santé qui ont du personnel qualifié notamment des Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), les postes de santé sont tenus par des personnels non qualifiés (secouristes) ou assez peu qualifiés (Assistants de santé).

Sur le plan éducatif, on dénombre 11 écoles élémentaires sur la Commune. Elles sont localisées à Bania, Sapoua, Likaya, Balego, Gozara, Bamara, Ganga et Kossindé. Parmi ces écoles, seules 4 permettent aux enfants de suivre un cycle complet de primaire, une caractéristique très importante pour les familles rurales puisqu'elle donne ainsi la possibilité à leurs enfants de suivre leur scolarité élémentaire sans nécessiter de se rendre à Bania ou Berberati qui sont les seules localités qui possèdent tous les cycles ainsi que des collèges.

Carte 6 : Infrastructures économiques et sociales de la Basse Mambere

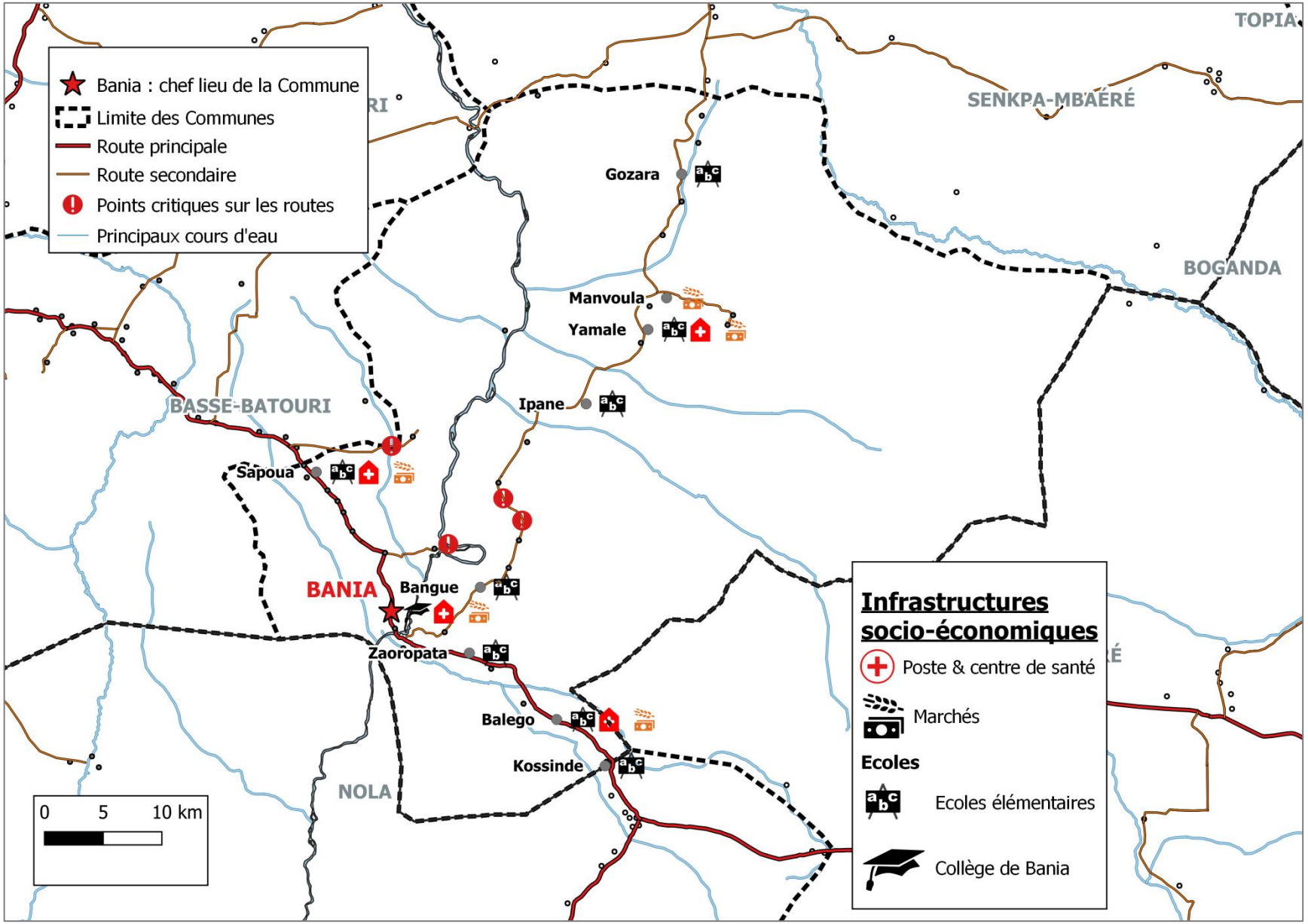

Source : Voir carte 1.

1.6 Structures ou institutions de formation professionnelles

Dans la commune Basse Mambéré, il n'existe pas d'institutions de formation professionnelle. Les paragraphes qui suivent concernent la Préfecture de la Mambéré Kadeï. Plus loin sont abordés les apprentissages chez les artisans locaux.

Au niveau préfectoral, il existe des structures de formation professionnelle notamment le Centre d'Expérimentation et de Formation Agricole de Gamboula (CEFA) ainsi que l'Antenne Régionale de l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) à Berberati. Cependant, ces structures ne sont pas facilement accessibles pour les jeunes : d'abord, vu la distance qui sépare les lieux de formations (Gamboula et Berberati) aux villages d'origine de ces jeunes, nécessitant de facto des frais de transport à leurs charges. Ensuite, bien que d'autres personnes informées puissent y participer à ces séances de formation, le CEFA cible en particulier les membres des groupements désignés par leurs pairs, ce qui n'est pas le cas de la majorité des jeunes. Enfin, il y a un obstacle en termes de communication d'autant plus que les jeunes vivant dans les villages isolés ou hors réseau dans la commune ne peuvent pas maintenir un canal de communication avec Gamboula et Berberati afin d'avoir régulièrement des informations sur des thématiques de formation en vue et les conditions de leurs déroulements.

En ce qui concerne spécifiquement l'antenne régionale de l'ACFPE, c'est la seule structure de formation professionnelle créée par l'Etat que l'on peut considérer comme encore active dans la zone. Le niveau d'activité fluctue en fonction des projets et des opportunités. Au moment du diagnostic, les moyens humains dont disposaient l'ACFPE de Berbérati étaient toutefois limités (un directeur et deux conseillers) et les activités en veille. Plusieurs projets soutenus par les bailleurs internationaux prévoient toutefois de relancer l'activité de l'Agence dans la zone. C'est le cas des projets : « Projet d'appui au développement de l'apprentissage » (PADA) et « Maingo Ti a Masseka », soutenus par l'AFD, qui visent à soutenir la formation professionnelle et l'apprentissage en s'appuyant sur l'ACFPE et/ou en renforçant la présence de l'Agence en province. Il est important de noter que l'Agence n'intervient pas spécifiquement sur le secteur agro-pastoral, mais son activité couvre toutefois les métiers connexes et plus largement, les métiers ruraux, en fonction des potentialités économiques et d'emploi des territoires d'intervention.

1.7 Les Organisations Professionnelles Agricoles

Les multiples crises sécuritaires et économiques dans le pays a entrainé un très large désengagement de l'Etat des services agro-pastoraux (approvisionnement en intrants, conseil agricole, vulgarisation des techniques, gestion et collecte des produits, commercialisation, accès au crédit, etc.). Les Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales (OPAR) ont peu à peu pris le relais. A titre d'exemple, les organisations d'éleveurs locales qui relèvent de la FNEC ont longtemps facilité l'accès des éleveurs de gros et petit bétail aux produits vétérinaires. On retrouve aussi des formes variées de service chez les agriculteurs se traduisant par exemple par la mise en commun des forces de travail ou la vente groupée des produits agricoles.

Les OPAR de la commune Basse Mambéré sont constituées des groupements exclusivement d'agriculteurs (prenant différentes appellations en sango ou dans les dialectes locales) ou exclusivement d'éleveurs (GIP : Groupement d'intérêt Pastoral, coiffé par une Fédération préfectorale, les FELGIP, et nationale, la FNEC). Aucun Groupement d'Intérêt Agro-Pastoral (GIAP) mixte n'a été constaté. Les groupements peuvent être composés exclusivement d'hommes (groupement des planteurs ou des éleveurs du gros bétail), de femmes (groupement des maraîchères) ou mixtes (groupements de production vivrière ou petit élevage). Le nombre des membres d'un groupement varie entre 15 et 25 personnes.

Les groupements d'agriculteurs sont soit formels, c'est-à-dire jouissant d'une reconnaissance officielle (par la commune, la préfecture ou le ministère de l'intérieur), soit informels. L'initiative de leur création ne vient pas généralement des producteurs ou uniquement pour bénéficier d'une opportunité ponctuel sans qu'ils émergent comme acteurs économiques autonomes. Ils cessent de fonctionner à la fin des appuis accordés par les ONGs. Le partage des bénéfices d'une aide ou des produits des efforts collectifs peut être source de tensions entre leurs membres. La plupart des Groupements locaux ne sont pas enregistrés et la base de données de l'ACDA n'est pas à jour, aussi il est impossible de connaître le nombre de ces Groupements dans la Commune.

Chez les éleveurs, on ne compte qu'un seul GIP localisée à Sapoua. Comme les autres GIP de la FNEC, il vise entre autres à défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres et surtout faciliter l'approvisionnement des éleveurs locaux en intrants nécessaires à la santé animale et à l'alimentation du bétail. Tous les éleveurs peuvent avoir accès aux produits

vétérinaires mais les membres du GIP ont un accès privilégié et préférentiel (rabais sur les prix des médicaments vendus par le GIP).

2 Systèmes d'activités et moyens d'existence

L'analyse des systèmes d'activités se réalise au niveau des ménages.

On étudie d'abord les systèmes de culture, d'élevage, les activités de chasse et de cueillette, les activités extra-agricoles sources de revenus avant d'analyser leur combinaison au sein des ménages.

Les ménages enquêtés sont quasi exclusivement dirigés par des hommes dont la moyenne d'âge est de 44 ans. La majorité des chefs de ménage sont des travailleurs indépendants mariés et polygames. Le nombre moyen d'enfant par ménage est de 6 auxquels il faut ajouter en moyenne 2 personnes à charge.

2.1 Activités agro-pastorales & systèmes d'activités

2.1.1 Cultures en zone forestière et en zone de savane

Les principales cultures dans la Basse Mambéré sont le manioc, le maïs, l'arachide, la banane plantain, le taro, les cucurbitacées (courge et citrouille) et le sésame.

Parmi ces cultures, il faut distinguer celles qui se développent sous ombrage immédiatement après la défriche brûlis d'une friche forestière (plantain, taro) et les cultures mieux adaptées aux savanes plus ensoleillées (arachide et sésame notamment).

Photo 4 : Culture de taro, banane plantain et courge en zone forestière

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

Photo 5 : Ouverture d'un champ par abatis-brulis

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

Associations et rotations de cultures

Il faut ensuite distinguer les cultures en fonction de la durée de leur cycle. Les cultures de 3 ou 4 mois (arachide, mais et haricot) bénéficient de deux saisons de cultures : elles peuvent être semées en avril (au début de la saison des pluies) ou en août (seconde saison). Les cultures de 5 à 6 mois (comme les cucurbitacées et le sésame) ne sont plantées qu'une fois

dans l'année (vers juin). Enfin, taro, plantain et surtout manioc restent en terre de 8 mois à plusieurs années.

Ainsi le système de culture le plus courant dans les savanes associe arachide (ou maïs), manioc et courge implanté dans cet ordre. La récolte de l'arachide libère la place pour le développement des autres cultures associées. Le manioc poursuit son développement après la récolte de la courge et commence à être récoltée l'année suivante pendant encore une année. La parcelle est ensuite laissée en friche pour 2 à 3 années en zone forestière et jusqu'à 5 années en zone de savane. Les zones de forte production de l'arachide dans la commune Basse Mambéré demeurent les groupements situés au nord-est, plus particulièrement Yamalé.

Dans les parcelles des friches forestières, les cultures sous-ombrage (taro et plantain) sont d'abord préférées et éventuellement une fois les plus gros arbres et racines éliminés la culture des cultures de savane peut enchaîner.

Associés aux friches forestières, on trouve de nombreux palmiers à huile. Il n'existe pas, ou peu, de plantations de palmiers à huile dans la commune Basse Mambéré. Les palmiers se développent de manière spontanée à partir des repousses naturelles de graines du palmier. Bien que certains pieds qui poussent à proximité des champs ou des habitations soient plantés initialement par les propriétaires pour marquer la délimitation de leur parcelle, la majorité des plants ne le sont pas. Néanmoins, ils sont parfois entretenus et font l'objet d'appropriation par les villageois. Les zones où se concentrent la production et la transformation dans la commune sont Zaoropata, Kagamandjeka, Balego et Bania. La récolte des régimes est réalisée par de jeunes hommes qui travaillent pour les femmes qui en assurent la transformation en huile de palme (voir le paragraphe sur la filière huile de palme).

Calendriers agricoles

Le calendrier agricole est rythmé par celui des précipitations et par les cycles de chaque culture qui rentrent en association dans les parcelles.

La préparation des champs a lieu entre mars et avril, en fin de saison sèche, afin que les semis, cultures à cycle court (arachide, haricot et maïs) en première position, puissent intervenir dès le début des précipitations. L'entretien des parcelles nécessitent deux sarclages (entre juin et

juillet) et les récoltes démarrent dans la foulée pour les cultures à cycle court pour s'étaler jusqu'en décembre avec les cultures à cycle moyen puis long.

La durée de la saison des pluies offrent la possibilité de pratiquer une seconde saison de culture (semis en juillet) pour les cultures à cycle court. Le manioc est récolté tout au long de l'année.

En l'absence de techniciens d'agriculture et d'élevage dans la commune, les seuls conseils techniques reçus par les producteurs proviennent des ONG (par exemple, la fondation Luthérienne Mondiale a organisé des formations a l'intention des groupements de producteurs sur la technique de semis d'arachide).

Figure 1 : Aperçu du calendrier des activités agricoles dans la commune Basse Mambéré

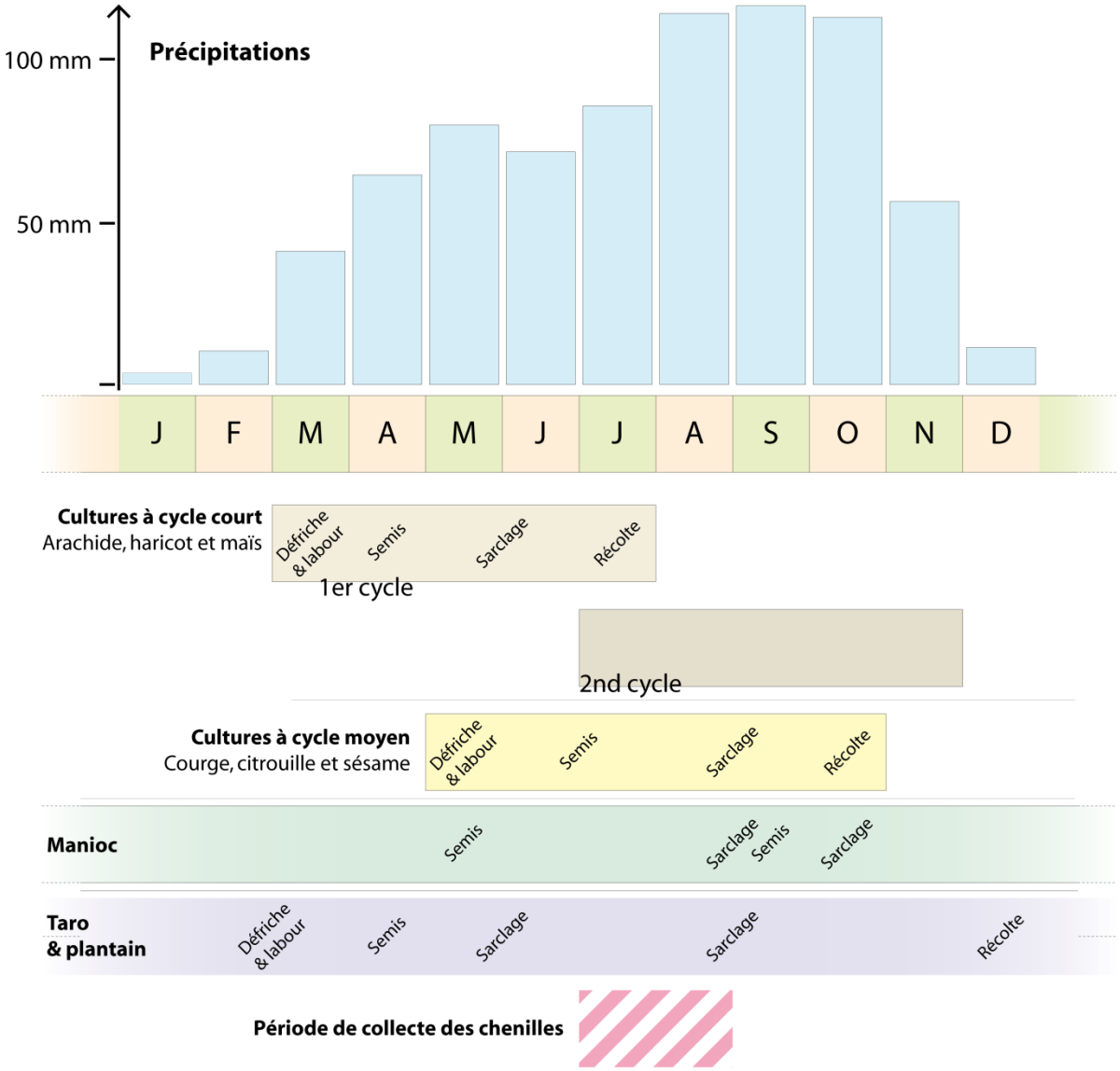

Source : Diagnostic économique, IRAM-I Yeke Oko, Août 2020

Les intrants agricoles

Les semences constituent l'intrant essentiel dans la Commune. On n'observe très peu d'utilisation de produits phytosanitaires ou d'engrais de synthèse.

Les semences sont fournies par les chefs de famille. L'accès aux semences est notamment contraignant pour l'arachide, les graines de courge et le maïs puisque le chef de famille doit conserver une partie de la récolte destinée à l'autoconsommation ou à la vente pour la saison suivante. L'accès aux boutures de manioc est moins contraignant.

Les outils sont essentiellement constitués des houes et des machettes. Si elles peuvent représenter une contrainte au moment de leur achat, en valeur ils représentent peu au regard de la production surtout compte-tenu de la durée d'amortissement de ces équipements.

Par moments, les institutions humanitaires ou de développement (ONGs, PAM et FAO par exemple) peuvent faciliter l'accès aux semences ou aux outils dans le cadre de distributions ponctuelles.

2.1.2 Systèmes d'élevage

Les animaux les plus couramment élevés dans la Commune sont les chèvres, les moutons, les bovins et les volailles.

L'élevage des bovins et la transhumance

Les bovins sont élevés essentiellement par les éleveurs peulhs. Les sources d'alimentation des bovins demeurent la vaine pâture (pâturage et point d'eau naturel) et la complémentation des animaux en sels minéraux (chlorure de sodium et natron). Pour assurer au bétail une alimentation permanente et équilibré à certaines périodes de l'année ou les ressources naturelles se raréfient (saison sèche), les producteurs se déplacent. Mais, pour les éleveurs résidents, on ne peut plus parler de transhumance au sens premier du terme car il s'agit de déplacements très limités réduits dans un rayon de 10 km maximum. Le système d'élevage des éleveurs étrangers ou transhumants depuis d'autres régions en Centrafrique n'a pas été étudié.

En saison sèche, le bétail est conduit autour de Matangoa, dans une zone non occupée par les cultures. La distance de parcours est de 5 km maximum, traversant Ngondro et Lissambo. Le départ en transhumance se fait en décembre et le retour en mars. La conduite des troupeaux est souvent assurée par les bergers membres de la famille et quelque fois par les propriétaires. Contrairement aux éleveurs de Basse Batouri, les éleveurs de la commune Basse Mambéré ne font pas état des cas de vols et tueries de bétail, ni des rackets de la part des groupes armés notamment les 3R qui sévissent dans le nord de la préfecture de la Mambéré Kadeï.

Figure 2 : Enchainement des activités des éleveurs dans l'année

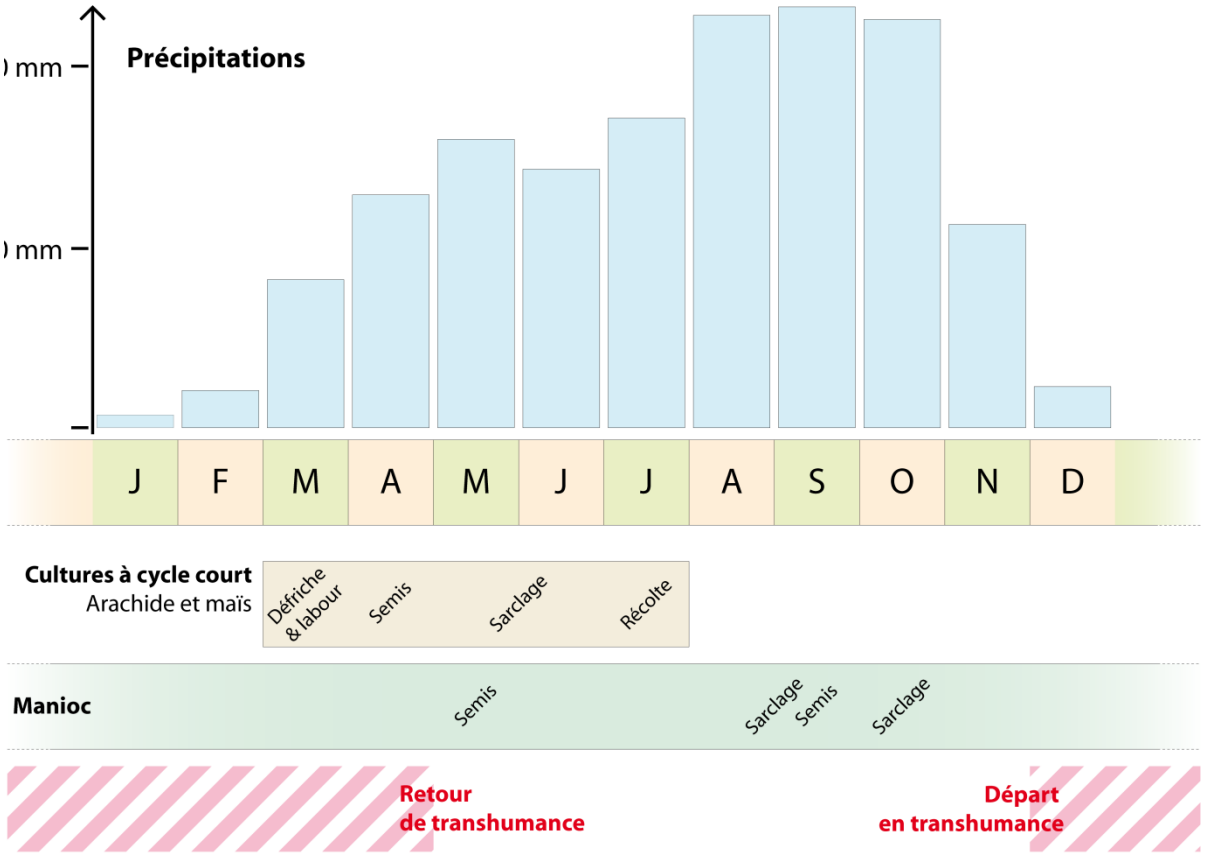

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

Les vaches en lactation sont généralement séparées du troupeau et restent pendant un moment autour du campement. La production laitière est une activité essentiellement dévolue aux femmes peulhs qui utilisent les revenus de la vente du lait pour faire face aux dépenses quotidiennes de la famille. Mais eu égard à la faible taille des troupeaux à l'heure actuelle, cette activité n'a plus l'importance qu'elle avait autrefois.

Photo 6 : Elevage bovin, une activité mobilisant adultes et jeunes autour de Matangoa

Source : Crédit photo, Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

L'élevage des petits ruminants

Du côté des petits ruminants, ovins et caprins, il faut distinguer le système d'élevage des « races » Mbémou, élevés en divagation autour des habitations des villages, de celui des races « Mbororo », ovins de plus grande taille élevés par les peuls dans les campements. Mieux contrôlés, ils sont regroupés et conduits chaque jour au pâturage par les membres du ménage (les enfants et les jeunes hommes). Dans certains cas (lorsque les effectifs sont faibles), ces animaux pâturent ensemble avec les bovins. Pour assurer un équilibre alimentaire à ces ovins en période sèche, les éleveurs procèdent à leur complémentation en sels minéraux.

Alors que toutes les catégories de personnes d'un ménage peuvent être concernés par l'élevage des caprins (femmes, hommes jeunes ou âgés), l'élevage des ovins n'est pas souvent accessible à tout le monde (cout, savoir-faire, spécificité des animaux, etc.). L'élevage des caprins attirent majoritairement les ménages agriculteurs tandis que l'élevage des ovins bien qu'il émerge dans les villages est encore l'apanage des éleveurs (peuls). La production (y compris la prise en charge de la santé animale) est financée par les ressources propres du chef de ménage.

Intrants vétérinaires et services aux éleveurs

Mis à part l'approvisionnement par le GIP d'intrants vétérinaires évoqué plus haut, les campagnes de vaccination menées par des ONG pour les petits ruminants, les éleveurs ont difficilement accès à l'accompagnement technique nécessaire pour développer leurs activités.

Mais les principales contraintes liées aux activités pastorales évoquées par les ménages concernent tout d'abord l'insécurité foncière (conflit d'usage de ressources) et l'arrivée simultanée des transhumants étrangers (en provenance du Tchad) et internes (éleveurs venant des communes ou sous-préfecture proches de la Basse Mambéré). Ces deux catégories d'éleveurs qui seraient de l'ethnie Hanagamba passent par la zone de Yaloké ou celle de Carnot avant d'arriver dans la commune Basse Mambéré. Certains sont décrits comme belliqueux, moins coopératifs, et leurs bétails supposés non vaccinés, porteurs potentiels des maladies animales contagieuses (telles que la PPCB : Péripneumonie Contagieuse Bovine).

2.1.3 Autres activités agricoles : pisciculture, chasse, cueillette

Pisciculture : une activité qui suscite un certain engouement

Les activités piscicoles restent très peu développées, et sont menées en association avec l'agriculture. Cette activité concerne pour le moment une minorité de ménages et se concentrent autour des gros villages (Bania, Balego, Yamalé, Sapoua, etc.). Ces activités piscicoles n'impliquent pas les ménages éleveurs.

Les étangs piscicoles sont réalisés par les producteurs en saison sèche. Dans certains cas, ce sont les mines artisanales déjà exploitées qui sont aménagées et transformées en étangs piscicoles. La taille des étangs piscicoles varient de quelques dizaines de mètres carrés à une cinquantaine. Les étangs sont construits en fonction de la topologie du terrain : ils sont en dérivation lorsque la zone est plate et en barrage lorsqu'il y a des pentes qui entourent le site. Dans les deux cas, ils sont alimentés en eau à partir d'une source d'eau située à proximité. La construction d'un étang est la phase la plus difficile et la plus couteuse de l'installation d'une pisciculture.

Les espèces de poissons élevés sont constituées des alevins péchés sur la rivière Mambéré. Les étangs sont fertilisés et les poissons sont nourris avec divers sources d'alimentation (compost, bouse de vache, feuille de manioc, etc.). Si certains producteurs suivent entièrement le cycle de production qui dure une année avant de faire la vidange, d'autres par

contre, n'attendent pas forcement cette échéance pour jouir des produits de leurs élevage. Ils font précocement la pêche ou le vidange afin de subvenir de mobiliser de revenus monétaires pour satisfaire les besoins de leurs familles.

Les poissons sont destinés à la fois à l'autoconsommation des ménages et à la vente. La quantité de poissons collectée après la vidange des étangs qui se fait en moyenne une fois par an varie d'un ménage a un autre. Il en est de même pour le revenu issu de la vente compris en moyenne entre 25.000 et 30.000 FCFA. Une part non négligeable de poisson collecté sert à payer le service des femmes engagées généralement pour vidanger les étangs. Les activités piscicoles sont contrariées par des cas récurrents de vols de poissons pêchés pendant la nuit à l'insu du propriétaire, de la faible maitrise des techniques de construction des étangs ainsi que de l'élevage de poissons et d'un manque d'appui spécifique aux propriétaires de bassins piscicoles.

En général le chef de ménage s'occupe de la construction des étangs, du bouchage des fuites et de la vérification permanente des installations. Les autres membres du ménage (femmes et enfants) se chargent de l'approvisionnement des poissons dans les étangs en aliments (feuille de manioc, termitière, etc.). La vente des poissons est assurée directement par le chef de ménage qui décide également de l'affectation du revenu.

La chasse : une activité en recul dans la commune

A l'instar des activités piscicoles, les activités de chasse sont de moins en moins pratiquées dans la Commune. Elles se font avec des techniques de piège et avec des fusils de chasse. Les produits de la chasse sont constitués de hérisson, gazelle, biche, cibissi, etc. Parmi les contraintes évoquées pour cette activité, il y a la baisse significative des prises (moins de gibier) due à la pression humaine sur les ressources.

La collecte des chenilles : une activité de première importance dans certaines localités de la Commune

La cueillette concerne par ordre d'importance les chenilles, les champignons, le gnetum, etc.

Les chenilles sont des insectes qui ont pour habitats certains grands arbres forestiers appelés localement « Ndjoko ». Les chenilles les plus prisées sont celles qui sont noires et poilues.

C’est une activité qui concerne exclusivement les ménages agriculteurs (les ménages éleveurs ne sont pas impliqués dans la collecte) même si toute la population consomme ce produit riche en protéine et important pour la sécurité alimentaire des populations.

Pour la collecte de ces insectes, il faut non seulement une bonne connaissance de la forêt mais aussi des techniques appropriées. La cueillette se fait par montée sur l’arbre (ce qui est généralement une spécialité des Aka) mais plus souvent par ramassage des chenilles qui tombent d’elles-mêmes.

La saison des chenilles ne dure qu’un mois, entre août et septembre. Dans la Commune, sont concernées les zones forestières à l’est de Mbanga notamment autour de Likaya, autour du cours d’eau Wè dans le groupement de Kagamandjeka et au sud-est de Balego (aux alentours des cours d’eau Boukele et Mbenze).

Chaque année à la bonne période, les chefs de ménages commencent par un premier déplacement afin de préparer le campement appelé « Bara » censé abriter les « récolteurs » pendant 2 à 3 semaines, lui-même ou à l’aide de contractuels. Après la construction du campement, il revient au village s’approvisionner (alimentation) et préparer le départ de sa famille en brousse pour la récolte de chenille. Elle mobilise tous les membres du ménage (y compris les enfants dès lors qu’ils sont en âge de marcher dans la forêt). Il arrive de fois où seules les femmes et les enfants y vont pendant que le chef de ménage se concentre sur les récoltes des produits agricoles ou la préparation d’un autre champ. Les équipements de collecte sont constitués de saut, sacs, bassines, etc.

Les habitants de la Commune observent une baisse du nombre de chenille et l’expliquent par l’abattage par les sociétés forestières (Timberland et Vica) des gros arbres qui servent d’habitat pour ces chenilles.

Photo 7 : Des enfants exposant leur récolte de chenilles

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

Photo 8 : Le fumage des chenilles, la seule modalité de conservation actuellement utilisée

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2020

2.1.4 Activités extra-agricoles : le secteur minier et quelques rares emplois saisonniers

Les activités minières restent les activités extra-agricoles les plus pratiquées. Les minerais exploités sont principalement le diamant et l'or.

Dans la Basse Mambere, les principaux chantiers miniers se concentrent autour des cours d'eau tels que Mamberé, Mbanza, Ngoukoua (qui quittent Ngbambang pour se jeter dans

Mambéré au niveau de Bania), Ngonzembé, Songué qui se trouve non loin de Ouodo séparant la Mambéré Kadeî de la Sangha Mbaere.

Les activités minières concernent à la fois certains agriculteurs et éleveurs. Depuis la crise sécuritaire de 2013, les exploitations minières artisanales fonctionnent au ralenti. Certains ménages ont carrément abandonné. La crise sécuritaire a engendré l'arrêt du financement par les « assureurs » qui se font de plus en plus rares. L'embargo, bien que partiellement levé, a également freiné les exportations de ces minerais.

Hormis les activités minières, il y a lieu de noter quelques rares activités salariées avec comme principaux employeurs les sociétés d'exploitation forestières (Timberland et Vica). Les emplois sont temporaires (journaliers) ou permanents (mensuels) et concernent généralement les postes de gardiennage, de guide, etc.

2.1.5 La combinaison des différentes activités par les membres des ménages

Les ménages de la commune de Basse Mambéré ne se limitent jamais à une seule activité productive ou source de revenus.

Ainsi, outre la combinaison des différentes cultures végétales, les ménages agriculteurs possèdent toujours un petit élevage associé. De même, une tendance historique ancienne renforcée depuis la crise de 2013, la quasi-totalité des éleveurs de gros bovins rencontrés lors de cette enquête pratiquent aussi les activités agricoles en appoint (maïs, arachide, manioc).

On a vu que bien souvent tous les membres des ménages agriculteurs sont mobilisés pour collecter les chenilles chaque année pendant environ un mois en saison des pluies. Cela impacte nécessairement les autres activités, notamment agricoles.

Par contre, les chantiers miniers étant situés à proximité des villages, les individus dans les ménages qui s'engagement dans les activités minières le font sans renoncer aux activités agricoles et pastorales. Cette activité n'implique pas les femmes. Les agriculteurs impliqués dans les activités minières partagent leur journées de travail ou engagent des contractuels et les éleveurs recrutent des bergers pour assurer la garde des troupeaux.

Même les activités salariées se font également sans renoncement aux activités agricoles et pastorales. Les hommes concernés mobilisent soit de la main d'œuvre familiale (femme, enfants, frères/sœurs, etc.) ou utilisent les services de la main d'œuvre payée pour les

activités les plus pénibles et nécessitant beaucoup de temps (défriche, labour), ce qui permettra aux autres membres du ménages de se concentrer sur les activités agricoles les « moins difficiles » telles que le semis, le sarclage ou la récolte.

2.1.6 Organisation du travail agricole au sein des ménages

Les différents travaux sont principalement effectués par la main d'œuvre des membres du ménage et à travers la pratique des groupes d'entraide appelé Heli.

Les « Heli », sont des formes d'invitation qui se font entre les ménages à tour de rôle. Un ménage sollicite l'appui des autres ménages en force de travail afin de combler ses besoins en main d'œuvre nécessaire à la mise en valeur de sa parcelle. Ces apports se font sans contrepartie financière mais impliquent pour celui qui invite une prise en charge alimentaire des travailleurs (nourriture, boissons alcoolisées, cigarettes). Les Heli sont avantageux (gain en temps et en superficie) mais sont difficiles à rassembler. Mais ils ne sont pas toujours appréciés du fait de son coût élevé et résultats non conséquents (minimisation des efforts fournis et implication le plus souvent des femmes et des enfants).

Certains ménages font parfois recours à la main d'œuvre payée (généralement issue des populations Aka et dans des rares situations des femmes peules) ou à des membres de leurs communautés religieuses. Les coûts des travaux agricoles sont estimés pour les superficies de 0,25 ha plus généralement exploités dans la commune et exprimée en « 50 x 50 ».

Généralement, les taches les plus pénibles ou nécessitant beaucoup d'efforts physique et du temps de travail comme la défriche et le labour sont réalisées par la main d'œuvre payée ou les groupes d'entraide tandis que les travaux de semis, sarclage et récolte sont fait par la main d'œuvre familiale.

2.2 Moyens d'existence des ménages

2.2.1 Autoconsommation et vente

La principale source d'alimentation pour les ménages d'agriculteurs provient de leurs propres récoltes (manioc, arachide, mais, melon, courge, etc.). Les ménages éleveurs s'alimentent quant à eux grâce à la vente des produits d'élevage (bovins, ovins, caprins et volailles).

Le petit élevage (volaille, caprins, ovins, etc.) est un moyen complémentaire pour les deux catégories des ménages qui peuvent s'en servir pour la consommation ou pour la vente afin de s'approvisionner avec d'autres produits.

Les produits alimentaires achetés sur le marché sont ceux de première nécessité (sel, huile, savon, sucre, oignon, cube, viande, poisson, etc.). Si les ménages agricoles produisent en grande partie leur besoins en produits alimentaires, les ménages éleveurs (à l'exception de certains d'entre eux qui pratiquent les activités agricoles) s'approvisionnent presque entièrement sur le marché pour leurs besoins alimentaires. Dans une zone ou la pluviométrie est abondante, il se pose aussi le problème de séchage des vivriers surtout le manioc, ce qui oblige les ménages y compris agricoles à recourir à des achats des produits alimentaires sur le marché pendant les périodes les plus pluvieuses. Il en est de même en cas de rupture de stock notamment en période de soudure ou les ménages n'ont plus de produit dans leurs greniers.

Les récoltes sont contrôlées par les chefs de famille mais les ventes sont du ressort des femmes. Toutefois, le manioc reste le domaine réservé des femmes qui assurent la récolte, la transformation (cossette) et la vente. Les modalités de répartition de la récolte varie d'un ménage a un autre en fonction de la taille du ménage, de la quantité produite et des besoins de chaque famille.

Tableau 3 : Répartition des récoltes/production en fonction des spéculations

Principales Spéculations	Part autoconsommée	Part vendue	Part réservée pour la semence	Part donnée/prêtée
Manioc	40 à 60%	20 à 30%	-	5 à 10%
Arachide	5 à 10%	60 à 75%	10 à 15%	5 à 10%
Courge	5 à 10%	60 à 75%	10 à 15%	5 à 10%

Source : Diagnostic économique, IRAM-I Yeke Oko, Août 2020

De manière concrète et à titre d'exemple, pour 20 « ngawi[1] » d'arachide produites par un ménage, entre 1-2 « ngawi » ou cuvettes sont autoconsommée ; 12 à 15 sont vendues ; 1 à 2 sont données gratuitement aux parents, amis et connaissances ; 2 à 3 sont réservées à titre de semence pour la prochaine campagne et enfin 2 à 3 sont prêtées par le ménage à des tiers.

[1] « Ngawi » est l'appellation de la cuvette en langue sango. C'est l'unité de mesure des produits vivriers. Le poids d'un « Ngawi » d'arachide coque est de 8 Kg. Il passe à 17 Kg si l'arachide est décortiquée en graine

Des variations importantes des prix des spéculations agricoles justifiant une amélioration des capacités de conservation et de transformation sont observées dans la commune.

Figure 3 : Evolution du prix des produits agricoles selon les périodes

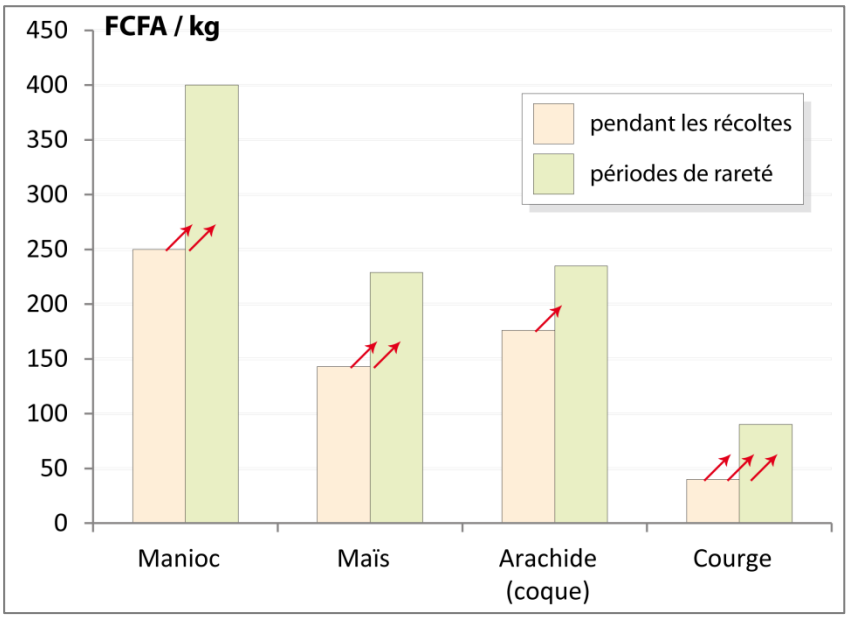

Source : Diagnostic économique, IRAM-I Yeke Oko, Août 2020

Les prix des vivriers sont assez bas durant la période des récoltes. Par contre, ils croissent dans les deux prochains mois suivant la période de récolte. Cette période marque non seulement la fin des récoltes mais aussi que les ventes ne proviennent plus des récoltes prélevées directement du champ mais plutôt des récoltes en réserve dans les greniers. Seuls les ménages les plus solides c'est-à-dire en capacité de produire en grande quantité et de les stocker peuvent continuer à vendre sur le marché. Pour le manioc, ce sont les conditions météorologiques avec une pluviométrie abondante dans la zone qui peuvent également empêcher le processus de transformation en cossette (problème de séchage), ce qui expliquent généralement la montée des prix.

2.2.2 Revenu monétaire

La principale source de revenu monétaire est, chez les agriculteurs, la vente de produits vivriers et, chez les éleveurs, la vente de bétail.

Dans ce dernier cas, la plupart du temps, les ventes se font à Berberati ou le bétail est conduit sur pied. Généralement ce sont les animaux assez jeunes (2 ans en moyenne) ou plus vieux qui sont vendus. Les éleveurs rechignent à vendre les bovins dont les ventes interviennent

pour des cas de dépenses incompressibles ou exceptionnelles avec des fréquences qui varient d'un ménage à un autre et selon la taille des troupeaux. Les revenus provenant de la vente des petits ruminants, volailles ou de lait par les femmes servent le plus souvent à subvenir aux besoins de la famille.

Chez les agriculteurs, il faut noter que les revenus tirés des activités de cueillette, notamment de chenille, ne reviennent pas systématiquement au ménage. Les femmes et les enfants peuvent être autorisés à user du revenu procuré par la vente des quantités qu'ils ont personnellement collectées. A l'inverse, les revenus des activités minières, instables par nature, sont directement gérés par le chef de famille.

2.2.3 Dépenses, épargnes et investissements

Des différences apparaissent en termes d'affectations des parts allouées et des priorités relatives à ces dépenses. C'est le cas par exemple pour les dépenses en matière de la scolarisation des enfants qui sont quasi nulles pour les éleveurs qui n'ont pas tendance à envoyer leurs enfants à l'école. On observe aussi qu'a l'inverse des agriculteurs, les ménages éleveurs qui ne produisent pas des vivriers doivent consacrer une part importante de leur revenu à l'achat de ces vivriers afin de couvrir leurs besoins alimentaires. A l'image des dépenses courantes, les dépenses exceptionnelles sont également à différencier d'un ménage a un autre. Les cas les plus récurrents des dépenses imprévues concernent les problèmes de santé, le décès d'un proche, le baptême d'un enfant, les accidents de circulation, la réception d'un visiteur, etc.

Il n'existe pas d'institutions formelles de crédit dans la Basse Mambéré. Cette situation n'empêche pas qu'il y ait des cas de recours au crédit à travers les réseaux de solidarité (proches, commerçants locaux et Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit). En 2019, par exemple 4 ménages sur 9 interrogés ont eu recours au crédit en nature (produits vivriers) ou en espèce (argent liquide).

La constitution d'épargne n'est pas une pratique courante chez les ménages enquêtées bien que certains d'entre eux parviennent à mettre un peu d'argent de côté pour des motifs de précaution principalement. La première forme d'épargne demeure les liquidités, suivie d'investissement dans le petit élevage (caprins, volailles, etc.) et enfin le petit commerce. Chez certains ménages (éleveurs par exemple), elle prend la forme d'un investissement dans

l'exploitation minière et d'une capitalisation dans le gros bétail lorsque les exploitations minières rapportent.

Enfin, ce sont bien les revenus des activités agricoles et pastorales qui financent les activités minières dont, en retour, les revenus peuvent être réinvestis dans l'agriculture. Pour les agriculteurs, le manioc produit dans le champ du chef de ménage permet d'assurer en grande partie la prise en charge alimentaire des travailleurs. Par contre, chez les éleveurs, c'est la vente des animaux qui conduit à des investissements dans ce secteur par le biais des ouvriers qu'ils « assurent ». Les revenus tirés des activités minières sont ensuite éventuellement utilisé pour mobiliser des contractuels dans l'agriculture, des bergers pour garder les troupeaux ou encore pour recapitaliser son troupeau en achetant des animaux.

3 La situation des jeunes ruraux

3.1 Autonomisation et définition d'un statut de « jeunes »

Le mariage d'un jeune homme n'implique pas qu'il quitte immédiatement le foyer familial. Que ce soit la volonté des parents de le maintenir dans le foyer ou du fait de difficultés à s'autonomiser sur le plan économique, le départ du foyer peut être retardé. Cela n'empêche pas ces jeunes hommes de développer au sein du foyer de leurs parents certaines activités de manière indépendante.

Au contraire, les jeunes femmes quittent le domicile familial dès leur mariage pour rejoindre celui de leurs époux. Ce mariage n'empêche pas non plus les femmes de développer leurs activités et leurs sources de revenus.

De ce point de vue, on observe des différences significatives entre jeunes issus de familles d'agriculteurs et jeunes issus de familles d'éleveurs. Chez les éleveurs (peuls), la vie active commence plus tôt tandis que la dépendance économique vis-à-vis de la famille peut durer plus longtemps y compris lorsque les jeunes fondent leurs propres familles (mariés avec ou sans enfants) et vivent en dehors du cercle familial.

Ainsi, si les hommes et les femmes âgés de 18 à 35 ans ont été considérés comme « jeunes » dans le cadre de ce diagnostic, le fait d'être jeune ne se réduit pas à l'âge mais dépend de la

capacité à installer un ménage de manière autonome. Certains individus mineurs du point de vue de leur âge, ont le statut d'adulte du fait d'un mariage et du départ du foyer familial précoce. Inversement, un homme de plus de 35 ans, marié avec des enfants peut continuer à se considérer comme jeune s'il continue à vivre sous le toit familial et être pris en charge par le chef de famille.

3.2 Formation (initiale et professionnelle) des jeunes

3.2.1 Scolarité

Dans la commune Basse Mambéré, la majorité des jeunes n'a pas eu la chance d'aller à l'école. Sur 18 jeunes enquêtés, 3 ont été scolarisés et un seul poursuit encore sa scolarité. Parmi les 15 qui n'ont pas eu le privilège d'aller à l'école, 14 ont déclaré ne pas être scolarisés sur décision de leurs parents en lien avec leur mode de vie, leur éloignement de l'école et leur perception de son importance.

A noter que sur les 13 chefs de famille enquêtés dans la commune, 4 n'ont pas été scolarisés tandis que 9 le sont, parmi lesquels 6 ont abandonné les études au niveau primaire et 3 ont atteint le niveau secondaire. Cette différence entre génération est-elle le résultat d'un recul de la scolarisation ?

Le manque de ressources pour la prise en charge des études, les décisions parentales, les problèmes de santé maladie, le décès de l'un des parents, les mariages et grossesses précoces sont les raisons mis en avant pour justifier cette situation. Aucun jeune éleveur rencontré n'a été scolarisé. Le mode de vie des éleveurs, fondé sur la mobilité des troupeaux et des hommes, ne facilite pas la scolarisation de leurs enfants.

La présence d'un établissement scolaire secondaire (un collège) opérationnel depuis 2008 à Bania semble renforcer la scolarisation des jeunes issus de la Commune puisque l'on observe une nette différence avec les jeunes de la Commune de Basse Batouri voisine. Alors que dans cette dernière, les jeunes peinent à franchir le cap du fondamental 1 notamment le primaire, certains jeunes de la commune Basse Mambéré ont pu non seulement achever le cycle du primaire mais atteindre le cycle du secondaire (parvenant à poursuivre encore dans des rares cas leurs études).

3.2.2 Formation professionnelle : faiblesse de l'offre

Dans la commune Basse Mambéré, parmi les 18 jeunes soumis à l'enquête, 3 ont déclaré avoir suivi une formation professionnelle en apprentissage dans les domaines suivants :

- La conduite de moto (1 jeune) ;
- La restauration (2 jeunes).

Compte tenu de l'absence d'une offre de proximité, les jeunes déclarant suivre une formation professionnelle ne l'ont pas suivi dans une structure formelle mais plutôt par un apprentissage du métier auprès des artisans locaux, leur permettant d'acquérir et développer des savoir-faire dans les différents domaines d'activité. Les artisans locaux jouent un rôle important dans la formation et l'installation des jeunes ruraux tant en termes d'accès à l'apprentissage, au foncier que dans l'accompagnement de ces jeunes. Dans certains cas, ce sont les parents qui assurent directement la transmission de leurs propres savoir-faire à leurs enfants.

A titre d'exemple, un jeune qui désire apprendre la maçonnerie doit s'approcher d'un maçon du village pour en faire la demande et se mettre à sa disposition. Pendant la phase d'apprentissage, le « maçon maitre » n'est pas obligé de lui verser un salaire ou tout autre forme de rémunération si ce n'est le partage du repas sur le lieu de travail ou un forfait d'encouragement à certains moments de l'évolution du travail ou à la fin des travaux d'un marché de construction que le maçon a réalisé pour un tiers avec la participation de l'apprenant. Sur certains chantiers, c'est l'apprenant qui prend en charge sa propre alimentation et ses déplacements. Parfois, en cas d'accident de travail entrainant des blessures et nécessitant des soins, l'apprenant a également besoin des soins.

Les difficultés mentionnées par les jeunes qui ont suivis ces formations sont : le non achèvement des apprentissages, les conditions de travail difficiles, les problèmes de prise en charge (alimentation, soins, etc.). Les lieux de ces apprentissages varient d'un jeune à un autre en fonction du type d'activité mais en général, ils se passent dans les villages d'origine de ces jeunes auprès des artisans locaux.

3.3 Activités économiques des jeunes ruraux

La plupart des jeunes, même encore dépendant de leurs parents, exercent une activité de manière autonome (16 jeunes sur les 18 enquêtés dans la commune). Certains le font en appui

à leurs parents, tandis que d'autres le font de manière autonome tant pour subvenir à leurs propres besoins que pour supporter une partie des charges de leurs familles.

Les opportunités économiques pour les jeunes dans les zones rurales sont fortement dépendantes de l'agriculture et l'élevage qui restent encore les activités principales dans ces zones : pratique de l'agriculture vivrière (arachide, manioc, maïs), élevage, commerce des produits issus de l'agriculture et de l'élevage ou encore exploitation minière artisanale.

Jusqu'en 2013, les jeunes de la commune Basse Mambéré avaient une forte attirance pour l'exploitation minière artisanale (diamant et or) que beaucoup exerçaient à titre principal. Or, depuis 2013 et en raison de la crise sécuritaire qui a durement frappé la RCA, la tendance est plutôt à un faible engouement des jeunes pour cette activité.

Chez les jeunes de la commune Basse Mambéré issus des ménages agricoles (agriculteurs), ce sont surtout la production et transformation des produits vivriers (taro, banane, manioc, maïs, arachide), la collecte des noix de palme pour les femmes qui se chargent de leur transformation en huile de palme et le petit élevage (ovins, caprins) qui sont cités le plus souvent comme activités rémunératrices pour les jeunes. Du côté des jeunes éleveurs ce sont principalement l'élevage des ovins, le commerce (bétail pour les jeunes hommes et produits laitiers pour les jeunes femmes).

Si les communes de la préfecture de Mambéré Kadeï produisent en général les mêmes produits végétaux et animaux, la commune Basse Mambéré a une spécificité notamment en matière de production de taro, de banane et de la transformation (encore manuelle) des noix de palmier en huile, ce qui ouvre également d'autres opportunités pour les jeunes de cette commune.

3.4 Les freins à l'installation

Le manque de ressources financières est évidemment la contrainte citée le plus souvent par les jeunes interrogés. A titre d'illustration, les jeunes provenant des familles d'agriculteurs expliquent que la mise en culture d'une parcelle en zone forestière nécessite non seulement des outils, des semences mais surtout la mobilisation de main d'œuvre, notamment pour l'abattage des gros arbres. Défricher et labourer 0,25 ha peut revenir jusqu'à 60 000 FCFA. Pour un jeune éleveur, l'acquisition d'une paire d'ovins revient au moins à 90 000 FCFA. Il en est de même pour la commercialisation du lait qui, compte tenu de la diminution des

troupeaux, nécessite aussi l'achat de produit ainsi que du matériel de stockage et de conservation.

Par ailleurs, une frange importante des jeunes ruraux ne dispose pas d'une qualification professionnelle ou d'un savoir-faire nécessaire pour développer leur activité et ainsi permettre leur entrée dans la vie professionnelle. Ils sont donc confrontés au manque de formation professionnelle (en apprentissage et formelle) et de compétences entrepreneuriales. Certaines activités telles que la pisciculture, le maraichage et la transformation des produits agricoles nécessitent la maitrise des techniques appropriées et des équipements adaptés.

Les jeunes n'ont pas soulevé l'accès à la terre comme un obstacle, sauf pour certains éleveurs de retour sur les terres qu'ils avaient fuies et qui ont évoqué des cas d'occupation des espaces pastoraux ou d'anciens campements par des champs.

Partie 2.
Diagnostic des filières agropastorales

Sur la base d'une priorisation des filières agro-pastorales par les acteurs communaux du point de vue des opportunités qu'elles représentent pour l'installation des jeunes ruraux et le développement économique de la Commune en générale, cette partie propose une analyse de certaines filières dans le but d'identifier les opportunités et les contraintes à leur développement.

1 Priorisation des filières porteuses

Les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques de la commune Basse Mambéré sont constituées principalement des filières végétales (manioc, arachide, mais, courge, sésame, tarot, banane, palmier), animales (bovins, ovins, caprins, lait, volaille), forestières (chenille, gnetum) et halieutiques (pisciculture). Pour prioriser les filières qui seront retenues dans le cadre de la stratégie, des critères ont été discutés avec les participants aux cadres communaux de concertation. Les filières prioritaires sont susceptibles d'être soutenues à travers les projets individuels (projets des jeunes) et collectifs (initiatives des OPA et de la commune) dans le cadre du projet IYO.

La priorisation des filières repose sur 6 critères d'importance socio-économique dans la Commune :

1. La proportion des ménages impliqués dans la filière à l'échelle de la commune ;
2. La création de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur avec notamment des activités de transformation importantes ;
3. L'importance de la filière pour la sécurité alimentaire ;
4. La contribution de la filière au revenu monétaire des ménages ;
5. L'intérêt des jeunes pour la filière.
6. L'identification des innovations identifiées dans la filière (activités nouvelles ou spécifiques, activité pouvant menée à une articulation élevage-agriculture, etc.) ;

Tableau 4 : Croisement des critères de priorisation avec les filières porteuses

Filières	Proportion des ménages impliqués dans la filière	Création de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur	Importance pour la sécurité alimentaire	Importance pour les revenus monétaires des ménages	Intérêt des jeunes pour la filière	Innovations identifiées dans la filière
Manioc	Tous	Production et transformation (rouissage, puis mangbéré, ou cossette)	Essentiel	Assez forte/Assez conséquente	Pas un grand intérêt	Non, pas d'innovation identifiée
Arachide	Tous	Production et transformation *(Kpi pour la sauce)*	Important	Très forte/Très conséquente	Oui (jeunes hommes et femmes)	Oui, activité très ancienne mais forte implication des jeunes femmes dans la transformation
Banane plantain	Minorité	Non ; en dehors de la production pas d'activités identifiée	Accessoire	Moins forte/Moins conséquente	Pas grand intérêt	Non, activité sans aucune innovation particulière
Palmier à huile	Minorité	Transformation notamment production d'huile de palme	Important	Assez forte/Assez conséquente	Oui (surtout les jeunes femmes)	Oui, activité très ancienne mais forte implication des jeunes femmes dans la transformation
Caprins	Minorité	Production et transformation (grillades)	Important	Forte/conséquente	Oui grand intérêt (jeunes hommes et femmes)	Non, activité très ancienne sans aucune innovation particulière
Ovins	Minorité	Production et transformation (grillades)	Important	Forte/conséquente	Grand intérêt (pour les jeunes éleveurs)	Oui, activité récente pour certaines catégories de la population (agriculteurs) et surtout les jeunes

Filières	Proportion des ménages impliqués dans la filière	Création de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur	Importance pour la sécurité alimentaire	Importance pour les revenus monétaires des ménages	Intérêt des jeunes pour la filière	Innovations identifiées dans la filière
Bovins	Minorité (mais tous éleveurs)	Production et transformation (grillades, fumage)	Important	Forte/Conséquente	Grand intérêt (pour les jeunes éleveurs)	Oui, une activité historique des éleveurs mais qui intéresse d'autres acteurs notamment les jeunes pour ce qui est de la transformation
Porcins	Minorité de ménages	Production et rares transformation	Accessoire	Forte/conséquent	Faible intérêt à cause des pertes (pathologies)	Non, activité très ancienne sans aucune innovation particulière.
Lait	Minorité (mais toutes les femmes d'éleveurs)	Production et transformation : beurre, Kindirmi (forme de yaourt),	Important pour les éleveurs	Assez forte/Assez conséquente	Oui (spécifiquement pour les femmes d'éleveurs)	Oui, une activité de commercialisation très prometteuse surtout pour les femmes éleveurs
Poissons	Majorité	Production	Important	Très forte/très conséquente	Oui (jeunes hommes et femmes)	Oui, activité émergence chez les jeunes qui sont les premiers acteurs sur tous les maillons
Chenille	Majorité	Production et transformation (fumage)	Important	Très forte/très conséquente	Oui (jeunes hommes et femmes)	Oui, une activité de ramassage ancienne mais une filière émergente pour les jeunes.
Gnetum (Koko)	Majorité	Production et transformation (séchage)	Important	Forte/conséquente	Non	Non, activité très ancienne sans aucune innovation particulière

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Au terme de ce travail de priorisation, il ressort que sur une liste de 16 filières (manioc, arachide, mais, courge, sésame, taro, banane, palmier, bovins, ovins, caprins, lait, volaille, chenille, gnetum, poissons) identifiées, seules 6 filières (arachide, palmier, ovins/caprins, lait, chenille et poissons) ont été considérées comme potentiellement prioritaires par les acteurs de la commune Basse Mambéré.

Il n'est pas possible de comparer des filières aussi différentes que la filière « arachide » et la filière « viande bovine », par exemple. Pour comparer ce qui est comparable, nous regroupons en 3 « familles » les filières : végétales, animales et forestières / cueillettes. A noter que la pisciculture est associée aux filières végétales car elle est associée à des activités agricoles.

Sur la base de ce regroupement, les participants à l'atelier[2] ont procédé à la priorisation des filières en prenant en compte l'ensemble des critères mentionnées. Dans ce but, un classement des filières d'une même famille entre elle pour chaque critère est fait et l'on procède à la moyenne pour le classement final.

Dans le tableau qui suit, les filières prioritaires sont mises en couleur vert, les filières secondaires ou optionnelles en bleu et les filières les moins prioritaires en orange.

[2] Atelier communal de priorisation et d'analyse filières de la commune Basse Mambere

Tableau 5 : Classement/ordre des filières porteuses prioritaires

Filières	Proportion des ménages impliqués dans la filière	Création de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur	Importance pour la sécurité alimentaire	Importance pour les revenus monétaires des ménages	Intérêt des jeunes pour la filière	Innovations identifiées dans la filière	Ordre de priorisation
Filières végétales et associées							
Arachide	2	1	2	2	2	3	**2**
Pisciculture	4	4	4	1	1	1	**2,50**
Palmier	3	2	3	3	3	2	**2,66**
Manioc	1	3	1	4	4	5	**3**
Banane plantain	5	5	5	5	5	4	**4,83**
Filières animales							
Bovins	3	1	1	1	1	2	**1,50**
Ovins	2	3	3	3	2	1	**2,33**
Caprins	1	2	2	2	3	5	**2,50**
Lait	5	4	5	4	4	3	**4,16**
Porcins	4	5	4	5	5	4	**4,50**
Cueillette							
Chenille	1	1	1	1	1	1	**1**
Gnetum	2	2	2	2	2	2	**2**
Champignons	3	3	3	3	3	3	**3**

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Avec cette méthode, les participants à l'atelier communal de priorisation et d'analyse des filières Basse Mambéré ont identifié et priorisé 5 filières agropastorales porteuses prioritaires :

- L'arachide et le palmier à huile (filières végétales) ;
- Les Bovins, Ovins/caprins (filières animales) ;
- La pisciculture (filières halieutiques) ;
- Les chenilles (filières forestières ou de cueillette)

L'équipe du projet I Yeke Oko a proposé d'ajouter le lait aux filières prioritaires retenues compte tenu du fait qu'elle intéresse principalement les jeunes femmes éleveuses, une catégorie de la population qui semble moins concernée par les autres filières priorisées.

A noter que les produits tels que le manioc et le gnetum bien que non priorisés restent néanmoins des filières importantes dans la Commune. Elles n'ont pas été retenues comme prioritaires notamment car les acteurs communaux n'envisageaient pas a priori d'actions à mener pour leur développement (faiblesse des innovations identifiées) et qu'elles n'intéressaient pas particulièrement les jeunes.

2 Caractérisation des chaines de valeur et analyse des contraintes

Pour identifier les actions envisageables pour le développement des filières, on décompose chaque filière par maillons. Pour identifier un maillon, nous considérons le moment ou le produit change de main (« propriétaire »). On se limite aux maillons qui concernent le territoire de la Commune en y ajoutant Berberati (chef-lieu de la préfecture). On s'intéresse aux chaînes de valeur en aval de la production, traitée déjà dans le diagnostic des systèmes d'activité, et on se limite à l'achat du produit par le consommateur final (sans s'occuper des nouvelles transformations que le produit subit à ce stade).

Des questions spécifiques déroulées lors de l'atelier d'analyse filières de la commune ont conduit à la détermination des différents maillons de chaque produit puis à une caractérisation des chaines de valeur qui y sont associées. Il convient de distinguer les acteurs

directs qui interviennent dans la chaine de mise en marché (producteurs, transformateurs, commerçants, etc.) et les acteurs indirects qui fournissent des biens ou prestations aux acteurs directs (transporteurs, propriétaires de dépôts, Etat, ONG, etc.).

2.1 Des contraintes transversales pour le développement des filières agro-pastorales

Dans la suite on analyse. Avant de passer à l'analyse de chaque filière retenue comme prioritaire notamment du point de vue de la chaîne de valeur, il faut souligner qu'un certain nombre de contraintes ne sont pas spécifiques à l'une ou l'autre filière mais les concernent toutes.

La réponse à ces contraintes relève typiquement des initiatives et les projets portés par la Commune présentés dans la stratégie en dernière partie de ce document.

2.1.1 Le stockage des produits agro-pastoraux

Il n'existe pas des grands entrepôts mais des magasins de stockage communautaires ont été construits dans certains villages de la commune notamment à Zaoropata et Ouatta. D'après les acteurs communaux, les magasins ne sont pas souvent été utilisés par les producteurs et les commerçants à cause d'un manque d'information sur leur existence et du fait de l'absence de palettes au sol pour éviter des moisissures sur le produit. Mais il semblerait surtout qu'il y ait des problèmes de gouvernance : les magasins sont parfois confiés soit à des Groupements qui ne restent pas en activité une fois le projet qui les avait soutenus terminé ou soit à la « communauté » sans désignation des responsables de l'entretien de l'investissement.

2.1.2 Le transport des produits agro-pastoraux

Le transport est essentiel pour les filières dont les produits sont issus de zones rurales reculées comme l'arachide ou l'huile de palme dans la Commune. Les transporteurs font qui évacuent le produit des zones de production vers les différents marchés de vente où se rencontrent les offreurs et les demandeurs sont donc des acteurs importants des filières.

En l'absence d'un réseau de transport approprié et compte tenu du réseau routier très dégradé, les moyens de transport les plus utilisés demeurent les taxi-moto qui font les navettes entre les villages isolés (Yamalé, Bamara, etc.), les gros villages (Balego, Bania, etc.)

et les villes (Berberati et Nola). Les chauffeurs des motocyclettes sont des jeunes issus des villages de la commune ou venant de Berberati. Des véhiculent légers (pick-up) et camions (grumiers) participent également à cette activité de transport surtout sur l'axe principale de la commune (RN 10) reliant Nguia Nangueke dans le groupement de Sapoua à Kossindé dans celui de Balego.

Le coût du transport varie en fonction des moyens utilisés. Dans certains cas intègrent aussi le transport de la personne qui accompagne le produit. Pour un transport à moto, il faut inclure non seulement le prix du produit (sac d'arachide) mais aussi celui de la personne et les formalités au niveau des deux barrières (Mbanga, Berberati).

La mauvaise situation des infrastructures routières gêne et rend plus coûteuse l'organisation de la collecte dans les marchés locaux de la Commune et l'acheminement vers les marchés des pôles urbains de proximité comme Berbérati et Nola.

2.1.3 Le financement des filières agro-pastorales

L'accès aux financements pour les filières agropastorales pourtant indispensables au maintien des activités et a de nouveaux investissements pour la transformation de l'agriculture reste problématique dans la commune Basse Mambere. Il n'existe pas de structure de financement direct (institution de microfinance ou banque) des activités de production, transformation ou commercialisation. Pour limiter cette contrainte, certains acteurs comblent leurs besoins en financement en mobilisant leurs contributions dans les tontines (Kelemba). Or, il se trouve que seuls les membres actifs de ces Kelemba peuvent bénéficier de ce mécanisme de financement. Les montants sont relativement limités et toujours proportionnels aux capacités d'épargne des membres. Enfin, les financements ne sont disponibles qu'au moment où son tour est venu, ce qui n'est pas toujours le bon moment du point de vue du besoin. Les « Kelemba » rassembleraient que peu de membres aujourd'hui.

2.2 L'arachide

On a vu dans l'analyse des systèmes d'activité l'importance de cette culture pour les ménages de la Commune. Une part de cette production est autoconsommée, mais l'arachide est une culture essentiellement destinée à la vente. Les producteurs assurent la récolte et le séchage des arachides avant leur vente.

Les moyens de stockages disponibles sont les greniers construits à base de bois et des feuilles d'arbres ainsi que l'intérieur des maisons d'habitations. Si le stockage est fait dans les greniers, le conditionnement se fait dans des emballages en feuilles d'arbre alors que le stockage dans les maisons requiert des emballages dans des sacs.

Le prix fluctue selon les périodes de récoltes, où le produit est abondant sur les marchés locaux, et de rareté, notamment au moment des semis. Il n'existe aucune organisation spécifique de producteurs d'arachide.

2.2.1 La collecte des arachides coque assurée par les wali-gara

La collecte de l'arachide auprès des producteurs est assuré par les wali-gara. Wali-gara signifie en sango les femmes du marché. Ce sont des acteurs centraux pour de nombreuses filières agricoles, et en particulier pour la filière arachide, puisqu'elles assurent le rôle d'intermédiaires entre les producteurs et les détaillants.

L'arachide est achetée aux producteurs sous forme de coque. Sa vente est assurée au village ou dans la zone de production par le producteur lui-même ou des membres de sa famille (femmes, enfants, etc.). Les producteurs stockent généralement leur récolte individuellement dans leur maison. Ils vendent l'arachide coque soit dans leur village soit dans un des marchés de la Commune.

Dans le premier cas, ce sont les wali-gara qui assurent le transport du produit depuis les zones de productions jusqu'aux marchés, dans l'autre ce sont les producteurs eux-mêmes.

Les arachides sont vendues par cuvette (ngawi), représentant 8 kg d'arachide coque. Elles sont ensuite stockées dans des sacs (750 FCFA pour l'achat et conditionnement dans un sac) et entreposés dans les maisons d'habitation ou dépôts appartenant à d'autres par les wali-gara moyennant des frais de 100 FCFA par sac (pour une durée d'une semaine). Le plus souvent les producteurs vendent leurs récoltes immédiatement (entre juillet et novembre) tandis que les wali-gara cherchent à écouler leurs stocks au prix fort afin de maximiser leurs marges.

Tableau 6 : Prix de la cuvette d'arachide en coque entre les principaux marchés

Marché	Type de marché	Prix en période d'abondance	Prix en période de rareté
Yamalé	Marché primaire/production (au niveau du village)	1000	2000
Bania	Marché secondaire (au niveau du chef-lieu de la commune)	2000	3000
Berberati	Marché de consommation (au niveau de Berberati)	3000	4000-4500

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Le transport constitue un poste important. Pour une wali-gara qui désire se rendre à Berberati depuis Bania par exemple, il faut compter une somme de 10.000 FCFA pour le transport d'un sac d'arachide de 6 cuvettes :

- 3000 FCFCA pour les frais de transport de la marchandise soit 500 FCFA par cuvette d'arachide coque ;
- 3500 FCFA pour les frais de transport de la personne ;
- 3500 FCFA pour les frais de formalités au niveau des barrières dont 1000 FCFA à la barrière de Mbanga située dans la commune Basse Mambéré et 2500 FCFA à la barrière dénommée « secteur » qu'on trouve à l'entrée à Berberati.

Tableau 7 : Prix de transport d'un sac d'arachide coque (6 cuvettes soit 48 kg) en fonction des trajets.

Trajet	Prix transport (FCFA)	Moyens de transport utilisés
Yamalé-Bania	2500	Moto
Yamalé-Bania	2000	Véhicule
Bania-Berberati	3000	Moto
Bania-Berberati	1000	Camion (grumier)

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Les données ci-dessus traduisent la grande difficulté d'écoulement des produits agricoles et en particulier l'arachide à partir des localités éloignées telles que Bamara, Yamalé et Gozara, situées sur des axes secondaires fortement dégradées ou les conditions et moyens de transport sont difficiles et très couteux. Dans l'impossibilité de recourir aux services des véhicules qui coutent pourtant au moins deux fois moins chers que les motos, les Wali-gara ne peuvent pas envisager de se faire approvisionner depuis ces localités qui offrent des marges importantes au regard du prix à la cuvette entre les marchés primaires et les marchés secondaires ou de consommation comme ceux de Bania ou Berberati.

Photo 9 : Marché de Berberati, un des principaux lieux de vente d'arachide coque par les Wali gara

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Les wali-gara peuvent commercialiser en moyenne entre 1248 et 3120 cuvettes (soit 9984 à 24960 kg) d'arachide coque sur une année. La quantité minimum d'arachide coque vendu par jour est de 4 cuvettes tandis que la quantité maximum peut atteindre 10 cuvettes.

Elles écoulent ces stocks principalement à Bania et à Berbérati, notamment aux détaillantes.

2.2.2 Le marché de détail : transformation en pâte d'arachide et vente

Les détaillantes achètent les arachides coques, les décortiquent, grillent les graines et les transforment en pâte, forme sous laquelle l'arachide est vendue aux consommatrices finales.

Les quantités achetées par les détaillantes à chaque fois sont relativement réduites : entre 1 et 4 cuvettes à chaque rotation, en fonction de leurs moyens et des marchés où elles écoulent la pâte.

Pour assurer la transformation de l'arachide en pâte, les détaillantes mobilisent généralement des prestataires, souvent de jeunes hommes, qui possèdent les moulins, manuels ou à moteur. Le coût pour le malaxage d'une cuvette d'arachide coque en pâte est très variable entre le chef-lieu de la Commune Bania (1000 FCFA) et Berberati (300 FCFA). En effet, dans cette dernière ville, les détaillantes d'arachides bénéficient de nombreux autres prestataires et de leurs machines qui leur allègent la tâche. Le décorticage et le nettoyage d'une cuvette

coque coute 450 FCFA. Le service de grillage au four et nettoyage des pellicules revient à 700 FCFA / cuvette. Le malaxage ou écrasage par le moulin en pate est facturé à 300 FCFA la cuvette. Les clientes étant plus nombreuses, les prestataires qui assurent le fonctionnement des moulins réalisent des économies d'échelle et peuvent proposer un prix plus faible, renforçant encore l'attractivité de ce marché urbain par rapport aux marchés ruraux, notamment Bania. Dans ce dernier marché, les détaillantes doivent elles-mêmes préparer les arachides à la main avant de bénéficier des services du moulin.

La transformation d'une cuvette d'arachide coque (8 kg) permet d'obtenir 4 kg de pâte vendu entre 8 000 et 10 000 FCFA (2 000 à 2 500 FCFA par kg). Etant donné que les pates ne sont pas vendues en Kg mais plutôt en petit tas, le nombre de tas qui découle de cette transformation est entre 80 et 100, vendu à 100 FCFA l'unité. Evidemment, comme pour l'arachide coque, les prix fluctuent de manière saisonnière également.

La pâte est vendue en tas soit sur ces mêmes marchés (Bania, Balego), soit à Berberati.

Figure 4 : Représentation schématique de la filière arachide

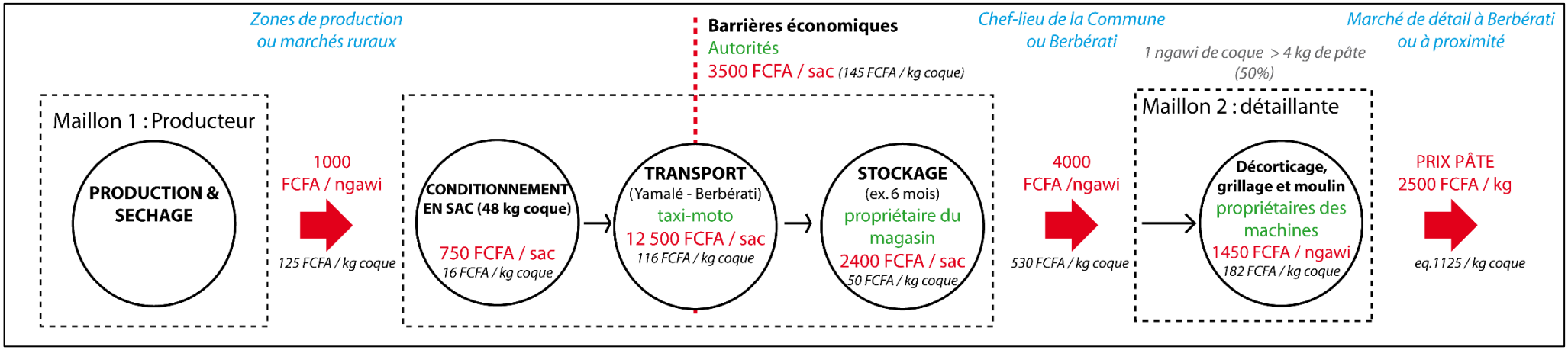

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

2.2.3 Opportunités et contraintes dans la chaine de valeur arachide

Pour l'arachide, les facteurs favorables dans la commune Basse Mambéré sont entre autres :

- La disponibilité des espaces exploitables et l'absence de pressions foncières ;
- La fertilité des sols et la pluviométrie abondante (9 mois sur 12 dans l'année) ;
- La longue expérience pour ne pas dire une tradition de production arachidière ;
- Un intérêt marqué des populations y compris les jeunes (hommes et femmes) pour la filière ;
- Une technique de transformation artisanale bien présente.

En dépit de ces atouts, des facteurs défavorables minent encore le développement de cette activité. Le tableau qui suit recense les principales contraintes à cette filière tout en proposant des pistes de solution pour la levée de ces obstacles.

Tableau 8 : Contraintes et pistes de solution dans la chaine de valeur arachide

Maillons	Contraintes/problèmes	Actions à mener et acteurs visés
Production	Cout élevé main d'œuvre (surtout les zones forestières) et difficultés d'accès au financement des intrants agricoles (matériels et semences) ; Des semences de faible qualité, non performantes Manque d'appui en conseil et suivi technique des producteurs ;	Appui matériel ou financier pour l'acquisition de matériel agricole (Etat et ONGs) Mise en place des boutiques d'intrants de qualité avec de semences améliorées (Etat et ONGs) ; Facilitation de l'accès au crédit par des institutions de microfinance ou banques de crédit agricole (Etat et ONGs ; Déploiement des techniciens agricoles dans la commune (Etat et Commune assurant le plaidoyer) ; Renforcement des capacités des acteurs en technique de production (Etat et ONGs) ;
Transformation	Faible capacité technique et organisationnelle des acteurs de transformation de l'arachide ; Rendement d'extraction faible pour les produits transformés	Renforcement des capacités des acteurs de transformation de l'arachide : dotation en équipement et formation en gestion (ONGs et Etat) ; Réseautage des acteurs (Producteurs, Etat et Communes) ; Appui à l'installation des unités de transformation mécanisées (ONGs et Etat) ;
Commercialisation	Manque d'infrastructures de stockage (magasins de stockage) ; Attaque permanente des rongeurs (rats, etc.) ; Vol d'une partie de récolte ; Insuffisance d'infrastructures de commercialisation (marchés) ; Enclavement des zones de production rendant élevé les couts de transport et difficiles l'évacuation de produits	Construction des magasins de stockage dotés de palettes à l'intérieur et fourniture des produits anti-rongeurs (Etat et ONG) ; Entretiens des routes et pistes rurales (Etat et commune); Construction des hangars sur les marchés primaires et secondaires pour améliorer les conditions de vente (Communes et ONGs) ; Entretiens de routes, pistes rurales et ponts puis appui en poussettes pour l'évacuation du produit des zones reculées vers les principaux marchés primaires.

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

2.3 L'huile de palme

2.3.1 Récolte des régimes et production de l'huile de palme

La récolte des régimes de palme est une activité principalement féminine. Elles font recours aux services des hommes (prestataires ou membres de la famille) pour la coupe de régime. Le prix de coupe par régimes fourni par les prestataires est fixé à 250 FCFA. Les frais de cueillette qui sont calculés sur la base du nombre de régimes coupés sont mobilisés par les femmes sur leurs contributions aux tontines.

La production de l'huile de palme brute est assurée également par ces mêmes femmes. Les équipements de transformation utilisés pour le pilage des noix sont les pilons et mortiers. En plus des frais liés à la coupe des régimes, s'ajoutent également des frais de transformation relatifs au décorticage, pilage et chauffage des noix à une source de chaleur adaptée. Le pressage se fait à l'aide des futs en métal. L'huile est ensuite conditionnée dans des futs en plastique ainsi que dans des bidons de 20 litres ou des litres vides en plastiques.

2.3.2 La commercialisation de l'huile par les wali-gara

Les productrices vendent sur les marchés primaires (Zaoropata, Kagamandjeka, Balego et Bania) et les grossistes « Wali-Gara » en provenance de Bania, Berberati et Nola achètent et revendent sur les marchés de consommation des gros villages de la Commune (Bania, Balego) et des centres urbains situés en dehors de la commune (Berberati, Nola).

Les prix de vente et les unités de mesure varient en fonction des marchés (production, consommation). Dans les zones de production de Zaoropata ou Kagamandjeka on utilise comme unité de mesure de référence la bouteille de bière (0,65 litre) vendue à 500 FCFA (769 FCFA / litre). A Bania et Berberati, ce sont les bouteilles de plastique de 1,5 litres coutant respectivement 1500 FCFA (soit 1 000 FCFA / litre) à Bania et 2000 FCFA (1333 FCFA / litre) à Berberati.

2.3.3 Opportunités et contraintes dans la chaine de valeur huile de palme

Les principales opportunités pour le développement de cette filière dans la Commune de Basse Mambéré sont :

- un potentiel de production à valoriser ;
- une demande en augmentation avec des marchés dans la commune (Bania, Balego) et à l'extérieur (Berberati, Nola) ;
- une activité décrite comme rémunératrice par les principaux acteurs.

Tableau 9 : Contraintes et pistes de solution dans la chaine de valeur palmier à huile

Maillons	Contraintes/problèmes	Actions à mener et acteurs visés
Production	Faible niveau de production (pénurie de noix à certaines périodes de l'année : décembre par exemple) ; Inexistence d'une chaine de production (repousse naturelle et à l'état sauvage du palmier) ; Cout élevé de la main d'œuvre (coupe de régime) ; Activité concurrencé et menacée par la production de boissons traditionnelle (vin de palme/raphia) ;	Promouvoir la production directe de palmiers (Etat, Commune et ONGs) ; Sensibiliser les acteurs de la filière sur les bénéfices d'une valorisation de la production directe (Etat, Commune) ;
Transformation	Approvisionnement non sécurisée (ramassage ou coupes de régimes de noix poussant à l'état sauvage) ; Faible capacité technique des acteurs de transformation de l'huile de palme ; Insuffisance des équipements ou infrastructures de transformation ; Difficultés d'accès au financement pour le démarrage ou le développement des activités de transformation ;	Diversification des sources d'approvisionnement en intrants ; Renforcement de capacité des acteurs de la transformation ; Appui en moyens matériels ou financier pour l'acquisition des équipements de base ; Appui à l'installation des unités de transformation mécanisée ;
Commercialisation	Manque d'infrastructures de stockage appropriées pour la conservation du produit (magasins de stockage) ; Cout élevé de transport et dégradation des infrastructures routières ; Insuffisance des infrastructures de commercialisation dans certains de principales zones de production.	Construction des magasins de stockage ou de dépôts (ONGs et Etat) ; Entretiens des routes et pistes rurales pour favoriser l'acheminement des matières premières et les produits issus de la transformation (Etat) ; Construction des hangars sur les marchés primaires pour faciliter la commercialisation du produit (Commune, Etat et ONGs).

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

2.4 Filière petits ruminants : ovins et caprins

Parmi les filières animales, les ovins/caprins et lait sont celles qui présentent selon les acteurs communaux à la fois des opportunités pour les jeunes de toutes les catégories (hommes et femmes ; agriculteurs et éleveurs) et un fort potentiel de développement économique pour la Commune.

2.4.1 La commercialisation des moutons et des chèvres

Les animaux sont vendus sur pieds sur les marchés de production. Il n'existe pas de commerçants spécialisés dans cette activité. Les acheteurs sont des usagers de la route, comme les camionneurs, ou des particuliers qui les revendent aux grilleurs ou restaurateurs. Les principaux lieux de consommation sont les gros villages de la Commune (Bania, Balego) et Berbérati, hors de la Commune. Certains producteurs acheminent eux même leurs animaux sur ces marchés pour les vendre. Même si les jeunes hommes et femmes font également l'élevage des petits ruminants (ovins et caprins), ils sont surtout positionnés sur la transformation avec un intérêt spécifique des jeunes femmes pour la restauration/brochettes et un penchant des jeunes hommes pour les grillades.

Tableau 10 : Evolution des prix des caprins selon les espèces et les différents marchés

Marché	Mâle / femelle	Fourchette de prix (en FCFA)
Yamalé	Male	15.000-17.500
	Femelle	20.000-30.000
Bania	Male	20.000-30.000
	Femelle	30.000-45.000
Berberati	Male	30.000-45.000
	Femelle	45.000-60.000

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Les animaux étant vendus sur pied, le besoin en équipement de conservation apparait surtout pour certaines catégories d'acteurs de transformation (restauration) qui ne disposent pas pour le moment des infrastructures de conservation adaptées et qui se résignent à des techniques de fumage pour minimiser le risque de périssabilité de la viande. Les grilleurs en provenance de Balego, Bania et Berberati achètent souvent en grande quantité pour éviter des déplacements incessants, dans les zones de production. A cet effet, des enclos sont

nécessaires pour garder les animaux pendant la durée de l'achat et de l'écoulement des produits transformés.

Comme pour les produits agricoles, les moyens de transport les plus sollicités demeurent les motocyclettes (taxi-moto) suivis des camions (grumiers) et des véhicules légers.

2.4.2 L'utilisation des moutons et des chèvres dans les grillades et restaurants

L'activité de transformation reste encore faible avec très peu de personnes qui exercent dans ce domaine. Le premier niveau de transformation est la viande mais elle n'est pas vendue à l'état frais comme c'est le cas pour la viande de bœuf. Des transformations se font en viande grillées par les grilleurs ou en viande soupée par les restaurateurs/gargotiers. Quelques rares restaurants/gargoteries tenus par les femmes sont localisés dans la commune notamment à Bania et Balego. Il en est de même pour les grilleurs qui vendent de la viande grillée dans ces deux localités principalement.

Les chèvres sont plus utilisées en grillade que les moutons car ils coûtent beaucoup moins chers. Le prix d'un mouton peut atteindre jusqu'à 100.000 FCFA, un montant qui n'est pas à la portée des restaurateurs.

Les infrastructures de transformation les plus essentiels font défaut pour le moment. En dehors de l'aire d'abattage de Bania qui n'est pas fonctionnel à cause de son délabrement avancé, il manque des aires d'abattages/abattoirs aux conditions sanitaires appropriées dans la commune. Bien que la règlementation impose aux bouchers d'abattre les animaux dans des aires d'abattage agrées impliquant des inspections vétérinaires, le délabrement ou l'absence des infrastructures d'abattage dans la commune encourage des pratiques contraires à cette réglementation et des risques pour la santé humaine d'autant plus que le contrôle sanitaire de la viande n'est pas assuré.

Photo 10 : Aire d'abattage de Bania, infrastructure aux normes sanitaires inadéquates et délabrée

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Au niveau des transformateurs, les moyens de travail tels que les ustensiles de cuisine, au grillage et aux locaux (hangars) et mobiliers pour la réception des clients sont limités.

2.4.3 Opportunités dans la chaine de valeur filière « petit élevage »

Les atouts dans cette filière sont caractérisés tout d'abord par l'existence d'une production de race locale. Ensuite, un dynamisme de la filière tiré par une demande surtout en période de grandes fêtes. Enfin, un circuit de commercialisation qui ne souffre pas d'absence de marchés potentiels.

Tableau 11 : Contraintes et pistes de solutions dans la chaine de valeur Ovins/Caprins

Maillons	Contraintes/problèmes	Actions à mener et acteurs visés
Production	Faible maitrise des techniques d'élevage ; Recrudescence des pathologies et indisponibilité des intrants (produits vétérinaires) ; Manque de ressources pour acquérir à bon marché les espèces améliorées et démarrer l'élevage ; Insuffisance d'encadrement technique et de suivi des éleveurs ; Vol de bétail ;	Renforcement des capacités des acteurs en techniques de production (Etat et ONGs) ; Organisation permanente des campagnes de vaccination/déparasitage (Etat et ONGs), mise en place des boutiques d'intrants vétérinaires (Etat et ONGs) et déploiement des techniciens vétérinaires dans la commune (Etat et Commune en ce qui concerne le plaidoyer) ; Facilitation de l'accès au crédit par des institutions de microfinance ou des banques de crédit agricole (Etat et ONGs) ; Promotion d'élevage en enclos (Producteurs, Commune et ONGs) et règlementation relative à la divagation des animaux (Commune, Etat) ;
Transformation	Faible capacité technique et organisationnelle des acteurs de transformation ; Insuffisance des équipements ou infrastructures de transformation ; Difficultés d'accès au financement pour le démarrage des activités de transformation ;	Renforcement de capacité des acteurs de la transformation en technique et gestion (ONGs et Etat) ; Organisation des acteurs de transformation en réseaux (ONGs et Etat) ; Appui en équipements de transformation et de conservation de la viande (Etat et ONGs) ; Appui à l'installation des personnes souhaitant se lancer dans ce domaine (ONGs, Etat) ;
Commercialisation	Manque d'infrastructures de stockage appropriées pour la conservation de la viande ; Cout de transport élevé et difficultés d'évacuation des produits animaux due à la dégradation avancée de l'état des routes ; Insuffisance des infrastructures de commercialisation notamment des marchés construits à certains endroits.	Appui en équipements de conservation tels que réfrigérateurs avec panneaux solaires (ONGs et Etat) ; Entretiens des routes et ponts pour favoriser l'évacuation du produit et réduire les couts de transport (Etat) ; Construction des magasins d'intrants vétérinaires et des hangars de marchés (Etat et ONGs) ;

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

2.5 La filière laitière

Les produits laitiers (lait frais, lait fermenté, etc.) sont les mêmes pour tous les marchés de consommation mais d'autres produits de la transformation du lait sont spécifiquement destinés aux zones urbaines comme l'huile à base de lait de vache (beurre clarifié). La production du lait est assurée en grande partie par les femmes d'éleveurs.

2.5.1 La vente du lait de vache par les femmes d'éleveurs

Elle est destinée à l'autoconsommation des ménages (surtout éleveurs) et à la vente. Le lait est un produit essentiel pour les ménages éleveurs car il procure de revenu complémentaire et assure la sécurité alimentaire. La vente de ces produits laitiers est également contrôlée par les femmes qui transportent elle-même à pied ces produits jusqu'au grand marchés de consommation, Bania pour la Commune et Berberati. Dans certains cas, elles empruntent des taxi-moto pour effectuer le déplacement.

Il n'existe d'unité de transformation du lait mécanisée ou motorisée dans la Commune ni même de la préfecture. Les transformations se font donc de manière manuelle et le savoir-faire est détenu exclusivement par les femmes peules qui font passer le lait de l'état frais en lait fermenté ou encore en beurre.

Les équipements de transformations sont constitués notamment des récipients pour collecter le lait frais, des calebasses et des poches en peaux tannées pour réussir le processus de fermentation du lait.

2.5.2 Opportunités dans la chaine de valeur laitière

La présence d'éleveurs dans la Commune rend disponible le lait. Les femmes peules détiennent le savoir-faire. Enfin, il existe des débouchés potentiels pour les produits laitiers y compris en dehors de la Commune.

Tableau 12 : Contraintes et pistes de solutions dans la chaine de valeur laitière

Maillons	Contraintes/problèmes	Actions à mener et acteurs visés
Production	Faiblesse de la production et pénibilité des tâches ;	Appui à la recapitalisation du cheptel des producteurs pour accroitre le niveau de production en lait (Etat et ONGs) ;
Transformation	Approvisionnement dépendant exclusivement de la taille du troupeau familial et de l'effectif des vaches en lactation dans le troupeau ; Insuffisances des équipements de transformation et manque des équipements de conservation ;	Diversification des sources d'approvisionnement en lait à travers la promotion et l'organisation d'un réseau d'actrice dans la commune : partage d'expériences et satisfaction des besoins en production (ONGs, Commune) ; Dotation des transformatrices en équipements de transformation et conservation des produits laitiers (Glacière, Récipients, Bidons, Assiettes, louches, etc.) ; Installation des unités de transformation semi-industrielle de lait ;
Commercialisation	Débouchés encore limités au marché de Bania et Berberati ; Cout de transport lié au déplacement.	Facilitation de l'accès des femmes aux marchés (Commune et ONGs) ; Amélioration des conditions d'acheminement du produit sur les marchés et des couts des transports (Etat et Commune).

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

2.6 La filière chenille

2.6.1 La commercialisation des chenilles par les collecteurs

Les chenilles se vendent à l'état frais ou après transformation. A l'état frais elles sont rapidement périmées. Leur fumage permet de les conserver pendant quelques mois. Avant d'être séchées, elles doivent doit être bouillies dans une eau salée et bien conditionnées.

Vu la forte demande sur le marché, les chenilles représentent une manne financière importante pour les ménages. Des revendeuses viennent de partout dans les zones de collecte y compris de Berberati, Nola et même Bangui pour acheter des quantités importantes. Deux circuits de commercialisation sont généralement identifiés : un circuit court allant directement du ramasseur au consommateur et un circuit plus long intégrant un intermédiaire notamment les revendeuses entre le collecteur et le consommateur final.

Le transport des chenilles est assuré par des moyens de transport similaires que ceux des autres produits agricoles, sauf qu'entre la zone de collecte et le premier marché, il se fait sur la tête et la marche à pied.

2.6.2 Opportunités dans la chaine de valeur chenille

Au-delà de son apport nutritionnel en protéine et son importance pour la sécurité alimentaire des populations, le ramassage des chenilles est une activité qualifiée de très rémunératrice. C'est un produit fortement demandé et consommé par la quasi-totalité de la population de la Commune et même du pays. Le ramassage des chenilles est aussi l'une des seules activités dont le démarrage ne nécessite pas la mobilité de beaucoup de ressources financières. Elle représente donc une opportunité pour les jeunes hommes et les jeunes femmes.

Tableau 13 : Contraintes et pistes de solutions dans la chaine de valeur chenille

Maillons	Contraintes/problèmes	Actions à mener et acteurs visés
Production	Activité ponctuelle qui ne dure que 1 mois, aucune autre technique de production que le ramassage des insectes à une certaine période de l'année ; Accès difficile à la zone de cueillette (zone forestière, intempéries et manque de combinaison, notamment des gants) ; Diminution sensible des prises dues à l'abattage des habitats des chenilles (gros arbres) par les sociétés d'exploitations forestières ; Difficultés d'acheminement des produits de cueillette entre les zones de ramassage et le village (le transfert se fait sur la tête et à pied) ; Coût élevé de l'installation des campements de collecte et de prise en charge des collecteurs ;	Protection des habitats des chenilles par la conservation de certaines espaces (Etat et communes) ; Vulgarisation et valorisation des nouvelles techniques de production (domestication) des chenilles (ONGs et Etat) ; Appui des acteurs en combinaison pour faciliter le ramassage ou la collecte des chenilles (Etat et ONGs) ; Appui en équipements de collecte (seau, bassine, sacs, etc.) ;
Transformation	Insuffisance des équipements de stockage et transformation ; Difficulté de conservation du produit pendant longtemps y compris après transformation ;	Appui des acteurs en équipements de transformation (seau, bassine, sacs, bois de chauffe, sel, etc.) ; Vulgarisation des nouvelles techniques de transformation et conservation des chenilles puis accompagnement des acteurs dans l'appropriation de ces techniques (ONGs, Etat) ;
Commercialisation	Aucune mention sur les difficultés concernant l'écoulement de ce produit d'autant plus que des acheteurs viennent de partout y compris de Bangui et du Cameroun pour s'arracher ce produit.	Accompagnement des acteurs a une meilleure organisation de la filière surtout sa commercialisation.

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

2.7 La pisciculture

Le circuit de commercialisation des poissons de pisciculture est très court et peu développé avec des acheteurs qui viennent principalement de Berberati. La transformation (fumage ou séchage) est quasi inexistante, du fait d'un faible niveau de production et aussi parce que les poissons vendus à l'état frais sont mieux valorisés.

Bien que l'activité piscicole dans la commune soit caractérisée par la présence des rares étangs aménagés/entretenus, elle est considérée comme une nouvelle source de revenue potentiel par beaucoup d'agriculteurs. La demande en poissons reste importante pendant que l'offre est insuffisante avec des marchés potentiels dans la Commune et ailleurs. Les espaces disponibles et les conditions agroécologiques permettent de mieux valoriser le potentiel productif.

Tableau 14 : Contraintes et pistes de solutions dans la chaine de valeur poisson de pisciculture

Maillons	Contraintes/problèmes	Actions à mener et acteurs visés
Production	Faible capacité technique et moderne de la production (lâchage des digues) ; Absence d'encadrement ; Vols et manque d'infrastructures de production ; Problème d'aménagement des espaces dédiées à cette activité ;	Renforcement de capacité des producteurs de poissons en technique de construction de bassins, suivi et élevage des poissons (Etat et ONGs) ; Appui des producteurs en équipements de production et sécurisation des bassins piscicoles (fils barbelés, pèles, brouettes, tuyaux, sacs ainsi que des espèces améliorées des alevins (ONGs et Etat) ; Aménagement des espaces (Commune, Etat) ;
Transformation	Pas d'activité de transformation mais problème de conservation par manque d'équipement approprié ;	Promotion de la transformation et appui en infrastructures de conservation et de transformation (ONG et Etat) ;
Commercialisation	Absence d'organisation dans le circuit de commercialisation (Accès des producteurs limité aux marchés de production, ce qui réduit leurs marges bénéficiaires.	Organisation des acteurs pour le développement des circuits de commercialisation (Etat et Commune).

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Partie 3.
Axes et actions de la stratégie de développement économique de la Commune

Trois actions en lien avec les filières prioritaires sont à mener dans le cadre de cette stratégie afin de favoriser le développement économique local :

- L'appui à l'installation des jeunes ruraux porteurs de projets ;
- L'appui aux initiatives/projets des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) ;
- L'appui aux initiatives/projets de la commune.

1 L'appui à l'installation des jeunes porteurs de projets

Les jeunes ruraux représentent une grande masse de la population rurale mais sont souvent confrontés aux problèmes d'accès à l'emploi ou de démarrage d'une activité économique, les maintenant dans la dépendance économique et le désœuvrement. Fort de ce constat et également du fait que les programmes de développement économique prennent rarement en compte les projets des jeunes ruraux qui sont pourtant indispensables pour le développement économique des territoires dans lesquelles ils vivent, il apparaît donc urgent de pouvoir procurer des emplois productifs, rémunérateurs et attractifs, à la jeunesse désœuvrée par la formation et l'appui au démarrage de leurs activités.

Dans le cadre de la présente stratégie communale des filières agro-pastorales, les projets portés par les jeunes, hommes et femmes, agriculteurs et éleveurs, s'inscrivent dans les filières identifiées comme prioritaires par les acteurs de la Commune.

Tableau 15 : Opportunités pour l'installation des jeunes dans la commune

Activités propices aux projets des jeunes	Zones concernées dans la commune	Catégories de jeunes cibles
Transformation et commercialisation de l'arachide	Bania, Ngambi, Balego et Yamalé	Jeunes hommes et femmes issues de ménages agriculteurs
Transformation et commercialisation de l'huile de palme	Zaoropata, Kagamandjeka, Balego, Bania, Ngambi et Yamalé	Jeunes femmes issues de ménages agriculteurs
Production des Ovins/Caprins	Sapoua, Yamalé, Gozara et Bamara	Jeunes hommes et femmes issus de ménages agriculteurs pour les caprins ; Jeunes hommes et femmes issus des ménages éleveurs pour ovins.
Transformation des Caprins/Ovins/Bovins	Balego, Bania Ngambi et Yamalé	Jeunes hommes issus de deux catégories de ménages (grillades) et jeunes femmes issues de deux catégories de ménages (restauration/brochettes, etc.)
Production de bovin + transformation de lait de vache	Sapoua et Yamalé	Jeunes femmes issues de ménages éleveurs
Transformation et commercialisation des chenilles	Bania, Ngambi, Kagamandjeka et Balego	Jeunes hommes et femmes issus des ménages agriculteurs
Production et commercialisation des poissons	Bania, Ngambi, Balego, Yamalé, Sapoua, Kagamandjeka et Mbanga	Jeunes hommes et femmes issus des ménages agriculteurs

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

A ce stade d'analyse qui n'intègre pas encore la sélection définitive des projets portés par les jeunes de la Commune ni leur étude de faisabilité (viabilité technique et économique des activités), il ressort qu'au regard des échanges avec les jeunes et les autres acteurs de la Commune et de la prise en compte des atouts et contraintes de toutes les filières priorisées, les activités suivantes offrent le moins de contraintes et le plus d'opportunités pour l'installation des jeunes ruraux de la Commune Basse Mambéré :

- La transformation et commercialisation de l'arachide ;
- La transformation et commercialisation de l'huile de palme ;
- La production des ovins/caprins ;
- La transformation des ovins/caprins/Bovins ;
- La production de bovins et transformation de lait ;
- Le transformation et commercialisation des chenilles.

Les chenilles qui apparaissent pourtant sur la liste des filières priorisées sont caractérisées par des activités ponctuelles, saisonnière de très courte durée sur l'année (1 mois en général). Les appuis dans le cadre du projet I Yeke Oko ne pourront donc être programmés au moment judicieux.

On pourra aussi s'interroger sur l'absence du manioc sur cette liste de produit sachant son importance alimentaire et économique pour la population de la commune. Néanmoins, il importe de préciser qu'en dehors des activités de production sur lesquelles se positionnent les jeunes, le manioc n'offrent que très peu d'opportunités sur les autres maillons en l'occurrence la transformation et la commercialisation. Le produit se vend principalement en cossette avec des acteurs qui viennent principalement de Berberati.

Il est proposé d'associer les appuis à la filière bovine aux appuis spécifiquement ciblés sur la filière laitière et ceci pour garantir une meilleure acceptabilité par l'ensemble des acteurs de la Commune.

2 L'accompagnement des initiatives des Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales (OPAR)

Les activités des OPAR reconnues comme indispensable pour le développement des filières agropastorales sont freinées par le manque de ressources permettant à ces organisations de mettre en œuvre leurs propres initiatives économiques.

L'intégration des OPAR dans la stratégie communale de développement des filières agro-pastorales se justifie par leur proximité avec les producteurs et par les services qu'elles rendent déjà aux producteurs (notamment de plaidoyer). Il ne s'agit pas d'imposer de l'extérieur des formes d'actions à ces OPAR mais plutôt de les accompagner à la formulation des initiatives/projets qui leurs sont propres et qui contribueront à l'amélioration des services offerts aux producteurs ainsi qu'au développement économique de la commune. Ces initiatives peuvent porter sur

- Des investissements d'intérêt collectif pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agropastoraux ;
- Des échanges d'expériences entre pairs ;
- Le renforcement de leurs capacités internes et de mise en réseau des producteurs ;
- Des études pour faciliter et préparer la décision des acteurs ;
- L'amélioration du circuit économique de commercialisation des produits en identifiant les débouchés potentiels et en tissant les liens entre les acteurs.

3 L'accompagnement des initiatives/projets de la commune

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, et pour assurer le développement économique du territoire, les autorités municipales devraient être au premier plan.

En effet, l'article 123 de la loi portant organisation et fonctionnement des collectivités territoriales en Centrafrique votée et promulguée en 2020 stipule « *La Commune dispose des compétences propres, de compétences partagées avec l'autorité centrale de l'Etat et des compétences transférées par celle-ci. A ce titre, la Commune œuvre pour le développement socioéconomique et culturel de son territoire dans le respect de la loi, de l'unité de la nation et de l'intégrité du territoire national* ». L'appui au développement économique local est donc une composante des missions de la Commune.

La Commune en tant qu'entité juridiquement et financièrement indépendante pourra intervenir directement pour soutenir le développement économique local à travers les initiatives ci-après :

- Créer et faciliter un cadre institutionnel attrayant et fiable ;
- Mettre en place et animer une gouvernance territoriale participative ;
- Promouvoir les infrastructures économiques et marchandes ;
- Appuyer la structuration et à la mise en réseau des producteurs et autres acteurs économiques.

3.1 Créer et faciliter un cadre institutionnel attrayant et fiable

Il s'agira d'alléger la régulation locale par une adaptation des lois, textes et règlements aux contextes et réalités locales dans un souci de réduire le coût et les risques pour les porteurs de projets économiques. A titre d'exemple, on peut citer la facilitation de l'accès au foncier, l'allègement de la fiscalité locale, développer les partenariats public - privés atour de la gestion des infrastructures économiques communales.

3.2 Mettre en place et animer une gouvernance territoriale participative

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de la stratégie économique, il importe de promouvoir une approche consensuelle et participative des choix économiques et un climat social apaisé et rassurant pour l'ensemble des acteurs économiques. A cet effet, la commune doit mettre en place et de faire fonctionner un dispositif pour garantir la participation des citoyens et la prise en compte de leurs aspirations dans la planification puis la mise en œuvre des actions de développement de la commune : un Cadre Communal de Concertation et de Dialogue (CCDC). Ce dispositif où tous les acteurs intervenant dans le développement de la Commune sont représentés constituera un cadre de coordination entre le conseil municipal, les partenaires au développement et les acteurs des secteurs pertinents tels que l'agriculture, l'élevage, le commerce, le transport, l'enseignement, la santé, etc.

3.3 Appuyer la structuration et la mise en réseau des producteurs et autres acteurs économiques

La production agro-pastorale est assurée par une multitude de producteurs qui opèrent sur de petites exploitations de taille. Les groupements de base sont la plupart créés de façon opportuniste pour bénéficier des projets d'ONG. On déplore surtout un manque de concertation et de coordination entre ses groupements de base d'une part et entre les autres acteurs économiques d'autre part. Ils ne sont donc pas organisés pour offrir à leurs adhérents les services nécessaires pour la promotion des activités des membres : accès au crédit, à la vulgarisation agricole et aux intrants. La mise en réseau et l'appui au fonctionnement des organisations de producteurs représente aussi une opportunité pour harmoniser les pratiques

et procédures entre les opérateurs, ce qui contribue à résoudre dans un cadre concerté les problèmes qui se posent et éventuellement aussi bénéficier des économies d'échelle.

3.4 Promouvoir les infrastructures économiques et marchandes

Le faible niveau des infrastructures économiques a été identifié comme un goulot important à tous les maillons des filières priorisées. Il revient à la Commune d'œuvrer pour la construction et la gestion d'infrastructures économiques et autres aménagements nécessaires. La défectuosité du réseau routier ne permet pas d'accéder aux zones de production agricole et pastorale. Cela constitue un des principaux problèmes à résoudre. La commune devra travailler à mobiliser les partenaires pour l'aménagement des routes et pistes à travers principalement la construction des ouvrages de franchissement sur les points critiques. La priorité identifiée porte sur l'axe Bania – Yamalé dont le désenclavement garantie les échanges économiques et valorisent les ressources locales tout en réduisant les inégalités entre les différentes zones de la commune.

Les autres types d'investissements concernent les infrastructures devant faciliter la commercialisation, le stockage, la conservation et la transformation des produits agropastoraux. Outre l'importance économique des filières animales, la viande est un produit très prisé dans la commune et fait partie des habitudes alimentaires de la population. Afin d'éviter des pratiques d'abattage clandestins et faciliter l'évacuation de la viande par les bouchers jusqu'au lieu de vente parfois éloignés, l'amélioration des infrastructures de transformation par la réfection ou construction des aires d'abattages s'avère l'un des éléments essentiels de l'accélération du développement de la filière dans la commune.

De façon concrète et globale, les priorités identifiées en matière d'infrastructures communales sont présentées dans le tableau suivant

Tableau 16 : Besoins de la commune Basse Mambéré en infrastructures économiques

Infrastructure	Zones concernées dans la commune	Catégories de jeunes cibles
Ouvrages de franchissement (ponts)	Pont de Wodo, Boukélé, Tengué, Kothé, Ligo, Mingassa, Bangué, etc qui sont tous situés sur l'axe Bania-Yamalé	La zone nord de la commune constitue le bassin de production dans plusieurs domaines (arachide, petits ruminants, etc.) mais se retrouvent enclavée par l'absence des ouvrages de franchissement.
Aires d'abattage	Bania incluant Ngambi et Dissa	Existence d'une ancienne aire d'abattage vétuste et non fonctionnelle. Bania est le chef-lieu de la commune ou converge une grande partie des animaux destinés à la consommation avec des professionnels qui exercent encore (bouchers et grilleurs, restaurateurs, etc.) ; Source complémentaire de recettes directes pour la commune à travers les taxes d'abattage
Hangars ou étales marchés	Balego et Yamalé	Le marché de Balego est un important marché sans infrastructure de commercialisation adéquate : le hangar existant est trop petit au regard du nombre d'usagers ; La zone de Yamalé et son marché sont les greniers de la commune dans plusieurs domaines agricoles mais sans infrastructure de commercialisation adéquate. Le marché se tient en plein air dans des conditions assez pénibles ; Des sources complémentaires de recettes directes pour la commune à travers les taxes d'installation sur le marché ou droit de place

Source : Diagnostic économique, IRAM-IYO, Août 2021

Conclusion

L'élaboration du diagnostic et la réflexion sur la stratégie communale de développement des filières agro-pastorales permettent aux acteurs communaux d'envisager des actions adaptées aux potentialités locales par des investissements économiques pertinents et le soutien aux initiatives privés (projets des jeunes) et collectifs (projets des OPAR et de la Commune).

Il ressort de ce diagnostic et des résultats d'analyse filières que la Commune Basse Mambéré a des potentialités dans le domaine agropastoral et que les acteurs sont motivés à accompagner le processus de développement des filières. Ils sont cependant confrontés à d'énormes défis dont les principaux sont le manque de ressources et d'infrastructures économiques. Bien que la jeunesse est active et désireuse de s'engager dans des activités agropastorales, il demeure toujours des difficultés relatives à leur insertion socioéconomique notamment du fait du manque cruel de ressources financières pour démarrer une activité ; la faiblesse, voir l'absence, de l'offre de formation initiale et professionnelle ainsi que le faible niveau de compétence entrepreneuriale chez les jeunes.

Pour pallier à ces défis, sortir de cette situation et enclencher un développement durable et équilibré de leur territoire, les acteurs de la Commune Basse Mambéré ont priorisé certaines filières agropastorales porteuses (arachide, palmier, pisciculture, bovins, ovins/caprins, lait, chenille). C'est sur la base de cette priorisation que seront définis les appuis aux initiatives privés à travers l'accompagnement des jeunes (hommes et femmes, agriculteurs et éleveurs) porteurs de projets ; les appuis aux initiatives collectives des OPAR ; et enfin les appuis à la Commune elle-même, notamment pour les infrastructures économiques.

Ainsi, dans le cadre d'un soutien à cette stratégie de développement des filières agropastorales de la Commune Basse Mambere, l'IRAM dans le cadre du projet I Yeke Oko entend accompagner l'installation de quelques jeunes porteurs de projet en lien avec les filières agropastorales ou maillons prioritaires tels que la transformation & commercialisation de l'arachide, la transformation et commercialisation de l'huile de palme, la production des ovins/caprins, la transformation des ovins/caprins/Bovins et enfin la production de bovins associée à la transformation de lait.

Parallèlement à cette action en faveur des jeunes, il est prévu un appui à la réalisation des infrastructures économiques s'inscrivant dans la stratégie de développement économique : construction de l'aire d'abattage de Bania, marché de Yamalé et du pont de Ouodo situé sur l'axe Bania-Yamalé. Pour améliorer la qualité des services offerts à leurs membres et soutenir les producteurs de manière générale, des appuis sont envisagés pour les OPAR de la Commune dans la mise en œuvre des investissements d'intérêt collectifs qui seront définis avec ces OPAR tant du côté des agriculteurs que des éleveurs.